

Zeitschrift: Archäologie im Kanton Bern : Fundberichte und Aufsätze = Archéologie dans le canton de Berne : chronique archéologique et textes

Herausgeber: Archäologischer Dienst des Kantons Bern

Band: 4A/4B (1999)

Artikel: Reconvilier, église St-Léonard de Chindon : analyse archéologique du clocher 1992

Autor: Auberson, Laurent / Sarott, Jachen

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-726464>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Reconvilier, église St-Léonard de Chaindon. Analyse archéologique du clocher 1992

Laurent Auberson, Jachen Sarott

1. Avant-propos

C'est à la faveur des travaux de restauration de l'église Saint-Léonard de Chaindon (commune de Reconvilier), menée par le bureau d'architecture Heimann à Bévillard, qu'une analyse archéologique du clocher a été entreprise, à la demande de Daniel Gutscher, archéologue médiéviste au Service archéologique du Canton de Berne.

L'analyse et les relevés archéologiques ont été effectués par Jachen Sarott, Xavier Münger et le soussigné, pour le compte de l'Atelier d'archéologie médiévale SA à Moudon, en avril 1992. L'investigation a porté sur l'ensemble des élévations du clocher, intérieures et extérieures. La nef du temple est une construction homogène du 18^e siècle qui n'a pas été accessible à notre analyse. Les photographies, utilisées comme documents de travail mais non jointes au présent rapport, ont été prises par A. Ueltschi du Service archéologique du Canton de Berne.

Notre rapport a été considérablement enrichi par la contribution de Cyrille Gigandet, historien, avec qui nous avons pu confronter nos résultats et à qui nous devons dans ce texte tout ce qui traite du contexte historique. Qu'il en soit ici remercié.

2. Résumé

Les travaux de restauration de l'église Saint-Léonard de Chaindon (Reconvilier) ont fourni l'occasion d'une analyse archéologique du clocher.

La tour actuelle n'est pas la construction la plus ancienne sur le site, mais elle a été adossée au mur occidental d'une nef antérieure, appartenant à la chapelle mentionnée de manière certaine en 1181. De cette première église nous ne pouvons pas reconstituer de plan.

La première transformation qui nous ait laissé des indices est précisément l'adjonction d'un clocher-porche monumental, de plan carré. L'essentiel du gros-œuvre de cette tour est conservé, nous permettant de reconstituer sur au moins trois des faces une baie jumelée à colonnette au deuxième étage et une double baie à archivolt et arcades au troisième étage. Seul l'étage du beffroi et de la toiture échappe totalement à notre reconstitution. Si le style des arcatures des baies en plein cintre nous renvoie à la tradition romane, la datation obtenue par la dendrochronologie



Fig. 1: L'église en cours de restauration, vue du nord, avril 1991.

montre que nous sommes en présence d'un exemple tardif ou même déjà archaïsant, puisque le clocher a été construit en 1309 ou peu après. La très belle facture de ces ornements architecturaux est sans doute liée au rayonnement de l'abbaye de Bellelay, qui détenait le droit de patronage sur l'église de Chaindon, et de la collégiale de Moutier-Grandval.

A une époque que nous ne pouvons pas situer plus précisément qu'entre le 14^e et le début du 18^e siècle, la nef connaît une transformation par le rehaussement de la toiture, qui a laissé des traces sur le clocher. Rien ne nous permet de dire si cette transformation a été accompagnée d'autres travaux plus importants sur la nef.

C'est apparemment pour des raisons statiques que la façade occidentale de la tour est entièrement refaite, et les baies des faces nord et sud condamnées. Le clocher perd dès lors sa fonction de clocher-porche, le côté ouest n'étant plus ouvert. L'accès au temple devait donc se faire désormais par la nef, comme aujourd'hui. La nouvelle façade ouest a pris alors, par son élévation en grand appareil, l'aspect imposant qu'on peut lui voir encore et qui illustre un mode de construction assez répandu dans le Jura bernois. Cette transformation est intervenue en 1718 ou peu après, selon le résultat fourni par la dendrochronologie.

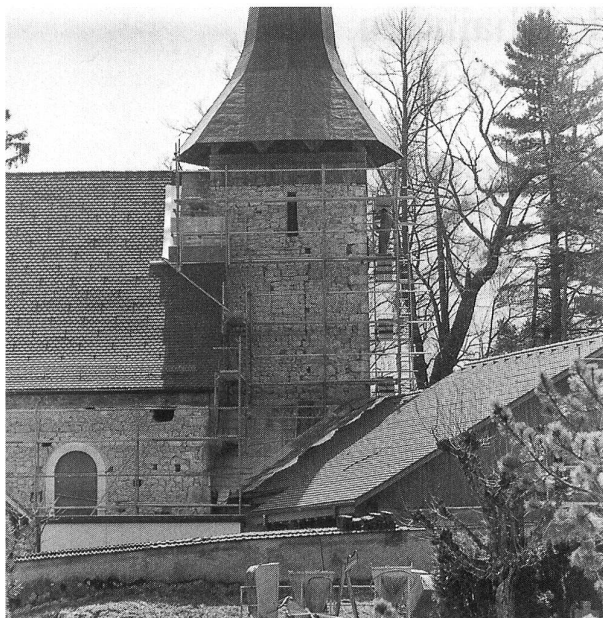


Fig. 2: La tour, côté sud, avril 1991.

La construction de la nef actuelle, entre 1739 et 1741, n'a que peu d'incidences sur le clocher. On y perce alors une porte qui permet, de nos jours encore, d'accéder aux combles de la nef.

La dernière modification intervient vers 1786, date à laquelle sont abattus les bois qui serviront à la charpente du beffroi et de la flèche.

Dans un dernier chapitre, nous suggérons quelques remarques sur les traits à la fois caractéristiques et originaux de l'architecture de l'église de Chindon à l'époque réformée, qui se manifestent notamment par le plan barlong de la nef à double entrée et la forme «bernoise» de la flèche.

3. Description et interprétation des phases de construction

3.1 La première église

Description des structures

Les vestiges d'une première étape de construction, antérieure au clocher, sont visibles dans l'angle formé par le côté sud du clocher et la façade du temple. On y voit l'arrachement d'un mur (1.1.1; pour les numéros de position voir plans figg. 15–23) de tracé parallèle à celui de la nef actuelle. La maçonnerie du clocher bute contre ce mur ancien jusqu'à l'altitude de 789,30 m. Au-dessus, la structure primitive n'est pas conservée. La hauteur encore en place atteint donc 4,50 m.

Le prolongement nord (1.1.2) de ce mur aurait été observé avant notre intervention, sous la forme d'une maçonnerie saillante, constituant le parement extérieur de l'ancien mur.

A mi-hauteur, on observe que le mur sud du clocher ne s'appuie pas contre la façade plus ancienne, mais pénètre dans la maçonnerie, sur une hauteur de 60 cm. Il nous paraît possible d'expliquer cette interruption dans le nu de la façade par la présence d'une petite fenêtre ou d'une niche.

Le blocage (1.1.3) du même mur est également visible de part et d'autre du passage menant du clocher à la nef. Plus au nord, les restes de cette construction étaient déjà masqués par l'aménagement de l'annexe moderne. On aurait observé, dans la partie inférieure de la façade actuelle, un socle irrégulier, saillant d'environ 40 cm.

Sur le parement accessible à l'observation, la maçonnerie présente des petits moellons, de 20 cm de longueur au plus, disposés en assises régulières et encadrant un blocage irrégulier. Le tout est lié par un mortier de couleur beige, fait d'un sable très fin et montrant quelques particules de chaux. Le parement de la façade est richement jointoyé et le mortier recouvre partiellement la tête des moellons. Aucune trace de badigeon n'a été repérée.

Interprétation, datation et reconstitution

Ce seul tracé fragmentaire de mur n'autorise aucune reconstitution élaborée. Il est très vraisemblable qu'en raison de la qualité de construction déjà médiévale et surtout de la reprise d'un tracé presque identique dans les étapes postérieures, nous sommes en présence d'une église. Le mur repéré aurait constitué la façade occidentale de la nef. La hauteur sur laquelle il est conservé témoigne de sa bonne qualité, mais l'on ne s'explique pas pourquoi la nef du temple du 18^e siècle n'a pas repris exactement son alignement.

En ce qui concerne l'élévation du bâtiment, nous en sommes naturellement réduits aussi à des hypothèses. Si nous supposons que le toit était en bâtière, ce qui nous paraît la forme la plus vraisemblable, alors nous sommes confrontés à un problème de reconstitution de la toiture. La façade du clocher gothique ne nous montre sur son enduit *pietra rasa* aucune trace d'un toit antérieur contre lequel

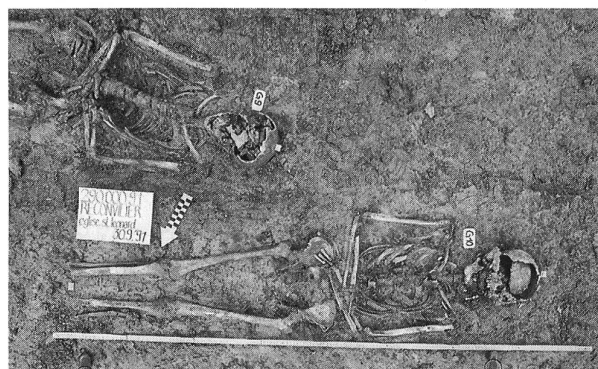


Fig. 3: En septembre 1991 – lors de la construction d'une annexe au nord-ouest du clocher – on a documenté 13 squelettes du Haut Moyen Âge. Vue des tombes 9 et 10.



Fig. 4: L'intérieur de l'église en novembre 1991 après le défonçage du sol. La couche du remblai était assez épaisse pour éviter une fouille. Vue vers le nord-ouest.



Fig. 5: Vue de l'intérieur vers le sud-est après coffrage pour le nouveau sol, décembre 1991.

elle aurait été appuyée. Le faîte aurait donc dû se trouver un peu plus élevé que le niveau du plancher actuel des combles et les éventuelles traces de ce faîte auraient pu disparaître par le percement de la porte menant aux combles (5.1.2). Si le faîte s'était trouvé plus haut, nous aurions attendu des traces de la toiture sur l'enduit du clocher. Or,

le couronnement du mur de la nef (1.1.1), selon ce que nous avons observé au sud, se situait à 789,30 m au moins, c'est-à-dire 0,90 m plus bas seulement la hauteur au faîte que nous pourrions reconstituer. Cela donnerait une pente d'environ 40% (soit 210) au maximum, au toit, ce qui est beaucoup trop faible. Cette tentative nous incite à renoncer



Fig. 6: La réfection du crépis a permis de dégager plusieurs fragments de l'ancienne église, détruite en 1739. Ici un élément d'une voûte gothique.

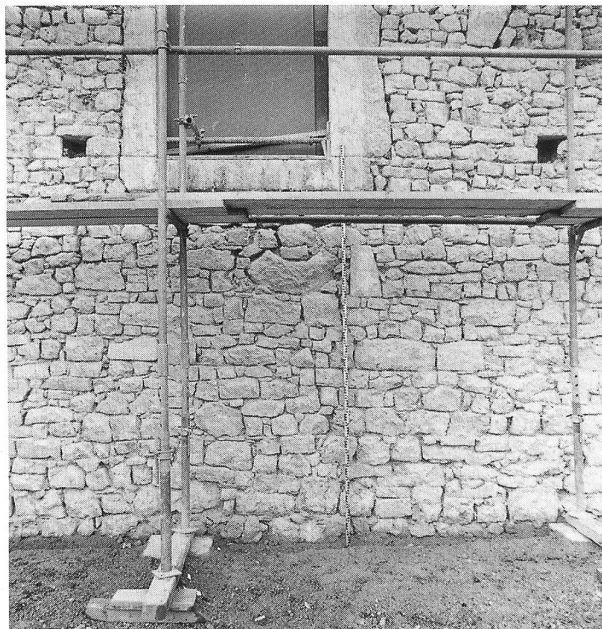


Fig. 7: Le recrépissage de l'extérieur a permis la découverte de plusieurs fragments romans, comme un arc de fenêtre (v. flèche) – réutilisé à l'envers dans la maçonnerie du 18^e siècle.



Fig. 8: Entrée du clocher. À droite on voit les restes de l'ancienne voûte.

à reconstituer une forme précise au toit, faute d'indices suffisants, sans parler des éventuelles modifications intervenues entre la construction de la nef primitive et celle du clocher.

La chronologie relative de cet élément est aisément définie par une antériorité à la phase primitive du clocher et à la nef actuelle. En l'absence de toute reconstitution de plan et de tout autre élément archéologique (sépultures¹, objets) pouvant contribuer à sa datation, nous ne pouvons que lui attribuer un terminus ante quem arrêté à la date de construction du clocher, soit au début du 14^e siècle, ainsi que nous le verrons dans le chapitre suivant.

Pour la chronologie absolue, nous devons nous approcher des documents historiques. L'analyse historique permet de repousser au milieu du 12^e siècle le terminus ante quem de construction d'une chapelle primitive. La date de 962, citée par Daucourt² comme étant la première mention de l'église Saint-Léonard de Chaindon et reprise après lui par de très nombreux auteurs³, doit être considérée avec prudence. Elle correspond à un acte publié par Trouillat, dont la transcription peut être discutée et dont l'interprétation par Daucourt paraît abusive⁴. À défaut d'autres certitudes, il faut retenir le 24 mars 1181⁵ comme étant la première mention incontestable de la chapelle de Reconvilier. Comme nom de lieu, Chaindon n'apparaît pas dans les actes avant la fin du 13^e siècle⁶. La bulle papale de 1181⁷, par laquelle Lucius III confirme les droits et possessions de Bellelay notamment sur «l'église de Tavannes avec la chapelle de Reconvilier» doit aussi être considérée comme la première mention de la paroisse de Tavannes-Chaindon.

Jusque là, ces communautés ont pu former deux paroisses indépendantes, sur lesquelles l'abbaye de Bellelay a pro-

gressivement acquis les droits de collature aux dépens de Moutier-Grandval, non sans contestation d'ailleurs. Ainsi vers 1161, un concordat nous apprend que le différend qui a surgi entre les deux maisons religieuses, entre autres au sujet de l'église de Tavannes et de Reconvilier, a été aplani⁸. Cet acte-ci peut être considéré comme la première mention implicite de la chapelle de Reconvilier. À la rigueur, on peut admettre qu'elle figure déjà, mais autant implicitement qu'indirectement, dans les «appartenances» de l'église de Tavannes dont la possession est confirmée à Bellelay en 1148 dans la bulle du pape Eugène III⁹. Dans un acte antérieur, dont la rédaction peut être située entre 1140 et 1147 et par lequel l'évêque de Bâle donne Tavannes à l'abbaye prémontrée, seule l'église est mentionnée, sans dépendances¹⁰.

Ce que l'on sait de l'histoire du culte du saint patron, Léonard, tend également à confirmer une datation relativement tardive du sanctuaire. La vie de cet ermite limousin du 6^e siècle n'aurait en effet été connue dans nos régions

1 Bien avant notre intervention, en automne 1991, les travaux de construction de l'annexe ont fait apparaître quelques sépultures recoupées par la nef du temple actuel, ainsi que nous le montrent les photographies qui ont été mises à notre disposition. Il ressort de cet examen sommaire qu'aucune de ces tombes ne présente des caractéristiques typiques des sépultures du Haut Moyen Âge, qui auraient pu nous suggérer un contexte chrétien précoce dans la région.

2 Arthur Daucourt, *Dictionnaire des paroisses de l'ancien évêché de Bâle*, Porrentruy, 1911, tome VII, p. 152.

3 Andres Moser et Ingrid Ehrensperger: *Arts et monuments. Jura bernois, Bienne et les rives du lac*, Berne, 1983, p. 187.

4 Trouillat, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle, Porrentruy*, 1852, vol. 1, n° 81, pp. 134–136: Conrad, roi de la Bourgogne transjurane atteste que l'abbaye de Moutier-Grandval a récupéré tous ses biens, dont «...Bidericus [Péry], cum cappella Roconovillare [Reconvilier] et alia plura loca...» Syntaxiquement déjà, cette transcription peut être discutée. On devrait lui préférer, semble-t-il: «...Bidericus cum cappella, Roconivillare et alia plura loca...» Cette seconde transcription apparaît d'autant plus logique qu'elle correspond à celle d'un acte antérieur qui mentionne les mêmes lieux dans cet ordre-là. En effet, le 20 septembre 884, l'empereur Charles le Gros, confirme à Moutier-Grandval la possession de «...villam Bidericam cum capella, atque Roconis villare cum adjacentiis suis...» (Trouillat, *ibidem*, n° 67, p. 120–121).

5 Trouillat, *ibidem*, vol. 1, n° 250, p. 385–388: confirmation des possessions et privilèges de l'abbaye de Bellelay par le pape Lucius III, acte du 24 mars 1181, transcrit du cartulaire de Bellelay déposé aux archives de l'ancien évêché de Bâle (AAEB) à Porrentruy. Entre autres biens cités, figurent: «...ecclesiam de Thasvenna [Tavannes] cum capella de Riconvilier [Reconvilier], cum earum appendicis, tam dote quam decimis...»

6 Trouillat, volume 2, n° 372, p. 473–475: acte de vente de «...curtim dictam Zchindun [Chaindon] sitam in Rokewilre [Reconvilier] territorio cum domibus, ortis, molendinis, pratis, pascuis, possessionibus et omnibus aliis suis iuribus et pertinentiis...» à l'abbaye de Bellelay.

7 Voir la note précédente.

8 Trouillat, *ibidem*, n° 222, pp. 339–341: «...querele quas ecclesia Grandivallensis habebat contra ecclesiam Bellelagensem de ecclesia de Thasvenna et de Reconvilare... sopite sunt...»

9 Trouillat, *ibidem*, n° 202, pp. 311–312: «...ecclesiam de Thaffene cum pertinentiis suis...»

10 Trouillat, *ibidem*, n° 196, pp. 300–301: «...Damus etiam eisdam fratribus de Bellelagia, ad supplementum corporalis vite, ecclesiam de Tasveno...»



Fig. 9: Le côté est est abrité par la couverture de la nef actuelle. Baie jumelée (2.2.9). Vue vers l'ouest.



Fig. 10: Baie double, posée sur deux colonnes (2.2.9).

que par une biographie du 11^e siècle¹¹. Il ne compterait donc pas au nombre des saints vénérés dès le Haut Moyen Age, comme Martin ou Etienne. On ne peut toutefois exclure un changement de vocable.

On peut supposer enfin, comme ultime hypothèse, que la querelle entre Moutier-Grandval et Bellelay a surgi précisément au sujet des biens, des droits ou simplement de la desserte de la chapelle de Reconvilier, située à Chindon, domaine sur lequel Moutier-Grandval conservera des droits de seigneurie même après son rachat par Bellelay. Afin d'éviter toute contestation ultérieure, l'abbaye aurait donc pris soin de la faire figurer expressément dans la bulle de confirmation de ses biens par le pape en 1181.

3.2 Le clocher gothique

Les structures de la seconde étape définissent trois côtés du plan du clocher actuel, soit les faces nord, est et sud. Le côté ouest a été plus tard entièrement repris dans son élévation, mais nous verrons quelques indices qui nous permettront de le reconstituer sur le même tracé que celui qu'il a actuellement.

Caractéristiques générales

Nos analyses ne portant que sur les élévations, nous n'avons pas eu accès à la totalité de la fondation du clocher. D'une manière générale, l'appareil est fait de moellons de calcaire et de tuf posés à plat ou obliquement (surtout dans la partie inférieure), avec quelques rares fragments de terre cuite et de molasse, cette dernière étant plutôt réservée aux chaînes d'angles, aux encadrements et aux éléments sculptés. Les blocs de molasse montrent des traces d'outil de

taille sans dents (laie ou ciseau). Les blocs des chaînes d'angles sont de hauteur inégale. Un boulin de section circulaire est encore pris dans la façade orientale, au deuxième étage (2.2.8). Au rez-de-chaussée, les façades nord et sud sont traversées sur toute leur épaisseur par des trous qui ont également servi à loger des boulines. Ces traces témoignent des échafaudages montés pour la construction de la tour.

Le plan est presque carré, le clocher mesurant 5,08 m dans le sens nord-sud et 4,98 m au maximum dans le sens est-ouest. Les côtés nord et sud du clocher ont repris dans leur extension une partie de l'épaisseur de l'ancien mur de façade de la nef (phase 1, voir ci-dessus). Chacune des façades paraît marquer un léger retrait au niveau des corniches, partiellement estompé par les ravalements postérieurs et peut-être un léger fruit, difficilement mesurable à cause de l'imbrication du clocher dans les structures de la nef ou de l'annexe contemporaine.

La hauteur originale du clocher n'est pas connue, car tout le couronnement a été repris, mais au vu de ce qui est conservé de la première étape, elle ne devait guère être différente de l'actuelle, soit environ 14 m du sol jusqu'au départ du beffroi.

Les murs nord et sud présentent d'importantes fissures qu'on a tenté de réparer, à une époque que nous ne pouvons pas déterminer, en les comblant d'un mortier contenant beaucoup de chaux.

¹¹ Voir Heinrich Büttner und Iso Müller, *Frühes Christentum im schweizerischen Alpenraum*, Einsiedeln-Zürich-Köln, 1967, p. 61.



Fig. 11: Jointoyage en pietra rasa, côté est du clocher.

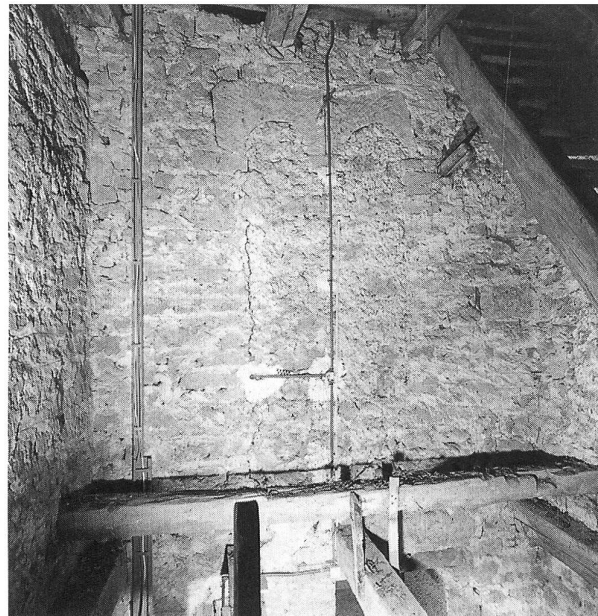


Fig. 12: La fenêtre murée (2.2.7) dans la paroi est du clocher. Vue vers l'est.

3.2.1 La façade nord

La façade extérieure n'a été analysée que jusqu'au niveau de la toiture de l'annexe moderne, dont la construction avait, avant notre intervention déjà, rendu la partie inférieure du clocher inaccessible, doublée par un mur de plots de ciment. La maçonnerie gothique (cette datation étant justifiée plus bas) est conservée sur environ la moitié de la surface observée du mur, une importante réparation étant intervenue plus tard (phase 4, qui a touché tout le mur occidental).

La façade était rythmée dans son état originel par deux corniches (2.1.6 et 2.1.8) partiellement préservées, aux altitudes de 795,88 et 793,32 m respectivement. Ces corniches existaient également sur les autres façades. La corniche inférieure sert de tablette à une grande baie médiane (2.1.7), parfaitement centrée, dont seul le piédroit oriental est intact. L'autre piédroit n'est pas conservé, mais son emplacement peut être reconstitué avec certitude, car le bouchon (4.1) qui a obstrué plus tard cette fenêtre a été appuyé contre les deux montants et l'alignement vertical reste parfaitement visible, même là où le piédroit a disparu. Nous obtenons ainsi une largeur d'ouverture de 1,10 m, ce qui correspond exactement à la dimension de la fenêtre de la façade orientale (2.2.7), décrite ci-après. Par analogie, nous pouvons supposer également une hauteur semblable, soit 1,90 m. La reconstitution du linteau à double arcade, par analogie, même si elle est très vraisemblable, reste du domaine de la conjecture.

Au niveau supérieur, au-dessus de la seconde corniche, nous pouvons sans risque reconstituer deux baies semblables à celles de la façade orientale, décrites ci-après. Les

indices conservés le laissent en effet penser. Nous avons pu observer dans la façade le chapiteau et la base de la colonne extérieure de la baie orientale (2.1.9). La colonne elle-même a disparu, remplacée par un bouchon de maçonnerie qui a uniformisé le nu de la façade en supprimant le ressaut de l'ébrasement. Ce ressaut était destiné à recevoir les colonnes, afin qu'elles ne fissent point saillie dans le nu du mur. Comme sur la façade orientale, les blocs dans lesquels ont été taillés le chapiteau et la base ne sont pas des pièces isolées, mais appartiennent aussi à la façade elle-même. Le chapiteau présente, sur sa face visible, trois feuilles à contour simple et rainure médiane. Il se distingue ainsi des chapiteaux de la façade orientale, dont les corbeilles sont ornées de deux feuilles seulement. La base montre un tore à griffes surmonté d'une scotie. Du reste de l'ordonnance, seul le tailloir est conservé, mais son profil a été ravalé. La fenêtre supérieure que nous venons de décrire est un peu plus éloignée (d'une trentaine de centimètres) de l'angle de la façade que celle qui lui fait suite sur le mur oriental. Cette différence tient peut-être à la largeur légèrement supérieure de la façade septentrionale.

3.2.2 La façade est (fig. 19)

La façade extérieure n'a été analysée que depuis le niveau du plancher des combles de la nef actuelle, qui s'appuie contre le clocher. En dessous, elle a été remplacée par la maçonnerie du temple (phase 5). Abritée par la couverture de la nef, la façade a conservé un abondant jointoyage en pietra rasa dont les joints ont été tirés au fer. L'élévation est rythmée par deux corniches (2.2.10 et 2.2.11) à profil en simple cavet, faites de blocs de molasse qui n'étaient pas enduits. Au-dessus de la corniche supérieure, la façade

présente de part et d'autre un léger rétrécissement. Le couronnement original du mur n'est pas conservé, si bien que nous n'en pouvons pas reconstituer la hauteur exacte.

Sur ce mur sont apparues trois baies, dont une double, parfaitement intactes, mais à peine signalées jusqu'alors, quoique bien visibles dans les combles de la nef. Au-dessus de la corniche inférieure, au milieu de la façade, s'ouvre une baie jumelée (2.2.7) dont la couverture est marquée par deux arcs en plein cintre, faits chacun d'un seul bloc de molasse. En dessous de ces arcs, à leur point de rencontre, se trouve encore un bloc de molasse au profil apparemment ravalé et qui doit avoir été le chapiteau d'une colonnette servant de meneau à la fenêtre. Ce bloc présentant un joint horizontal avec les arcs, il est impossible qu'il ait pu rester comme une clef suspendue sans être soutenu par un élément vertical. Nous reviendrons sur cette question dans notre interprétation. La tablette de la baie est formée par la corniche elle-même. Elle marque une légère inclinaison descendant de l'intérieur vers l'extérieur. L'ouverture a été comblée dans une phase postérieure (4, ci-dessous). Ses dimensions atteignent 1,90 m sur 1,10 m.

A l'étage supérieur, ce sont deux baies (2.2.9) qui ajoutent la façade. Reposant également directement sur la corniche, elles sont distantes l'une de l'autre de 84 cm. Elles n'ont pas été disposées de façon exactement centrée dans la façade et montrent un décalage d'environ 10 cm vers le sud. Vers l'intérieur, la tablette se prolonge, marquant une légère pente ascendante, sous la forme d'une simple arase de maçonnerie. Les arcs en plein cintre sont faits de claveaux de molasse reposant sur des tailloirs à profil en talon droit. Ils sont rehaussés d'une archivolt à profil semi-circulaire qui ne fait pas saillie dans la façade. Au centre, c'est une même pièce qui reçoit les deux arcs. Pour les retombées extérieures des arcs, seul le tailloir nord est conservé, orné de modillons. Les baies proprement dites sont marquées par de simples jambages en molasse, mais elles sont encadrées par des colonnes dont les bases moulurées, partiellement conservées, présentent un tore à griffes surmonté d'une scotie. Les chapiteaux couronnant les colonnes sont, comme tous ces décors, d'une facture simple mais harmonieuse. Un astragale les sépare du fût de la colonne; sur la face visible sont faiblement sculptées deux feuilles au contour simple; entre le tailloir et la corbeille du chapiteau, la transition est marquée par un abaque taillé dans la même pièce que le chapiteau. Les baies mesurent 54 cm de largeur pour une hauteur de 1,84 m.

Nous reviendrons plus bas sur l'appréciation de cette ordonnance.

3.2.3 La façade sud

La façade méridionale est la seule où la première construction du clocher a pu être analysée sur toute la hauteur conservée. La partie inférieure présente l'appareillage

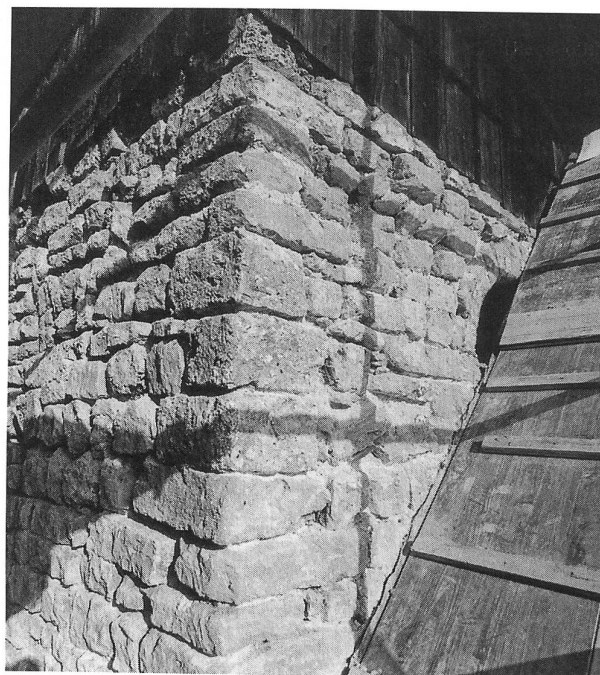


Fig. 13: Corniche à profil en simple cavet (2.2.11), angle sud-est.

typique de cette phase de construction, en assises de petits moellons, entrecoupées d'assises d'éléments plus gros, disposés à plat. Jusqu'au niveau de la première corniche (2.3.7), on n'observe qu'un seul percement, sous la forme d'une petite fenêtre à linteau droit (2.3.6). Son jour mesure 28 x 63 cm seulement. Cette fenêtre est parfaitement centrée dans la façade.

Nous avons déjà mentionné à propos de la première phase la particularité de l'imbrication du clocher dans la construction antérieure (1.1.1), le clocher s'appuyant contre la façade antérieure conservée puis chevauchant son couronnement. La rupture dans l'aplomb du joint entre les deux phases semble indiquer l'emplacement d'une ancienne fenêtre ou niche.

Au-dessus de la première corniche, comme sur les autres façades, se trouvait une grande baie (2.3.8), dont sont conservés ici les montants. Ils définissent une ouverture large de 114 cm, soit une valeur presque semblable à celle de la fenêtre de la façade orientale. Il n'est pas possible de reconstituer exactement la hauteur à l'arc; les derniers blocs conservés des montants sont plus longs et pourraient avoir soutenu le linteau en arc double (voir la façade orientale). Le petit fragment de maçonnerie subsistant au-dessus du montant ouest paraît avoir été appuyé contre un bloc, disparu au moment où l'on a comblé l'ouverture. La baie n'est pas exactement centrée dans la façade, mais nettement décalée vers l'ouest. La face intérieure du montant oriental, qui était exposée aux intempéries, paraît n'avoir jamais été recouverte d'enduit en *pietra rasa*.

Plus haut, la corniche (2.3.9) forme la tablette des ouvertures (2.3.10) qui ajouraient cet étage supérieur. De ces



Fig. 14: Façade nord. Inscription sur la corniche de bois: 17 I HP M[?]A[?] 86[év. 88 ou 89?].

baies ne sont conservés que le ressaut d'ébrasement, la base, le chapiteau et le départ de l'arc de la fenêtre orientale. Le chapiteau présente une corbeille ornée de deux feuilles stylisées au contour simple, sur fond de grènetis. Curieusement, la base est ornée du même décor, inversé, et non pas des moulures classiques que nous avons vues sur les autres murs. La seule nuance est l'absence de grènetis sur la base. La base et le chapiteau ne sont pas taillés dans des blocs isolés, mais sont liés au ressaut de l'ébrasement. Le fût de la colonne n'est pas conservé. Au-dessus du chapiteau, le tailloir, dont le profil a été ravalé, supporte quatre claveaux qui rappellent le départ du ressaut de l'arc. Deux fragments de l'ordonnance des baies de cet étage ont été observés dans la maçonnerie de la phase postérieure (4, réfection de la façade occidentale), à savoir un bloc portant le décor de deux bases (ou éventuellement de deux chapiteaux) de colonnes et appartenant donc au trumeau; il se trouve peu éloigné de son emplacement d'origine. Un chapiteau a été récupéré dans le bouchon de la fenêtre de l'étage inférieur. Il nous paraît peu vraisemblable que les baies de cet étage aient pu avoir une autre forme que celles conservées sur la façade orientale. Cette reconstitution est renforcée par ce que nous avons pu voir sur la façade septentrionale, ainsi que par la découverte des fragments en emploi dans le mur sud. De plus, le segment conservé de l'arc nous permet de reconstituer ici exactement les mêmes dimensions d'ouverture.

3.2.4 La façade ouest

Cette façade est seulement mentionnée dans cette étape, ayant été entièrement refaite ultérieurement (phase 4).

Nous pouvons seulement affirmer que son emplacement coïncide exactement avec celui défini à l'origine puisque les fondations des angles extérieurs nord-ouest¹² et sud-ouest ont été observées et en raison de l'arrêt net de la voûte dans le côté ouest du passage intérieur. Il est probable qu'un affaiblissement de la tour, voire même un effondrement partiel, ait justifié cette importante réparation.

3.2.5 L'aménagement intérieur de la tour

En raison de découvertes importantes pour la datation faites dans l'intérieur du clocher et pour une meilleure compréhension de son aménagement, nous le présentons en un chapitre distinct de l'interprétation des façades extérieures.

La composition de la maçonnerie sur les parements intérieurs est semblable à celle des parements extérieurs. Il n'y a toutefois aucune trace d'enduit sur les murs au-dessus du rez-de-chaussée. Les encadrements des ouvertures ne présentent aucune particularité qui n'ait été observée déjà à l'extérieur; rappelons que les baies ne présentent pas d'ébrasement, si l'on excepte les ébrasements à ressaut des fenêtres supérieures.

Actuellement, l'accès du clocher vers la nef se fait par une porte (2.2.1) dont l'embrasure intérieure, du côté de la tour, est entièrement conservée dans son état original, lié à la

12 Voir la photographie n° 25, archives SAB.

construction du clocher. Les piédroits en sont marqués par de gros blocs de molasse soigneusement équarris, dont les dimensions atteignent jusqu'à 20 x 35 x 50 cm. L'embrasement intérieur forme un petit couloir, large de 1,12 m, sans ébrasement: elle est couverte d'une voûte en plein cintre, longue de 1 m et faite de claveaux en blocs de molasse d'un seul tenant. A cet endroit, le clocher a été appuyé contre le mur antérieur que nous avons déjà rencontré (phase 1). L'existence de cette ancienne structure se devine non seulement aux irrégularités des blocs des piédroits, mais aussi à la présence d'une pierre faisant saillie dans l'ouverture et qui paraît bien appartenir à une maçonnerie plus ancienne percée à cet endroit. La liaison n'a toutefois pas pu être définie de façon claire, en raison de la nécessité de maintenir en place l'enduit original. L'ouverture elle-même est couverte d'un linteau droit en molasse reposant sur des coussinets à profil en cavet et précédé, du côté intérieur, d'un linteau droit en bois. L'ouverture ne marquait pas d'ébrasement du côté extérieur. Dans l'encadrement est bien visible la ligne du parement du mur du clocher, contre lequel est venu s'ajouter une partie de l'épaisseur du mur de la nef actuelle.

Le rez-de-chaussée de la tour a été modifié, au plus tard lors de la réfection de la façade occidentale (phase 4): une voûte (2.2.3) couvrait autrefois ce passage, voûte dont les amorces sont conservées, avec des éléments du coffrage (2.1.2 [empreinte du coffrage], 2.1.3, 2.2.2, 2.3.2, 2.3.3 [empreinte du coffrage]), suffisant à nous montrer encore un plein cintre dont le sommet est orienté dans l'axe est-ouest et se situe 3,30 m plus haut que le sol actuel. Le couvrement paraît avoir été mis en place avant le mur oriental du clocher. Afin de mieux asseoir la voûte, on l'a fait reposer de part et d'autre sur une saillie du mur du clocher (2.1.1 et 2.3.1). Plus haut déjà, au niveau de l'extrados de la voûte, une saillie dans les murs nord et sud (2.1.5 et 2.3.5) marquait un élargissement destiné à les renforcer. L'intrados de la voûte est constitué de blocs allongés disposés en claveaux. Il est enduit d'un abondant mortier fin à la chaux et d'un badigeon (2.1.4, 2.2.4, 2.3.4), qui sont probablement d'origine. Cet enduit se retrouve sur le mur oriental de la tour, mais apparemment seulement jusqu'à la hauteur du départ de l'arc de la porte, et pas plus bas. Il couvrait, en partie du moins, les claveaux de l'arc de la porte. Vers l'ouest, il s'arrête à l'emplacement des actuels angles nord-ouest et sud-ouest, semblant indiquer le tracé du parement intérieur du mur occidental d'origine. Comme cette voûte traversait toute la longueur de la tour, l'accès aux étages supérieurs ne devait pas se faire par là, mais par l'extérieur et par le côté occidental, puisqu'aucune trace de porte n'a été repérée au sud ni au nord. Il n'est pas certain que la raison d'être de la voûte réside exclusivement dans des considérations statiques. Nous voyons plutôt là l'intention de cloisonner l'espace intérieur de la tour et de réaliser un passage couvert, qui était peut-être le couloir d'accès principal à l'église. La disparition complète de la façade occidentale dans son premier état nous interdit toute certitude à cet égard.

Au-dessus de cette voûte est encore visible un fragment de la chape en mortier (2.2.5) qui lui est liée et formait le sol du premier étage de la tour. Ce sol se trouvait 36 cm plus bas que le plancher actuel. Le second étage était marqué par un plancher, 4,30 m plus haut que le premier étage. Ce plancher n'est pas conservé, mais nous en supposons l'existence à cause de la présence d'une poutre, encore intacte, fichée dans la maçonnerie originale, dans le sens nord-sud, près du mur oriental (2.2.6; voir la photographie n° 88). A environ 80 cm de cette poutre, dans le mur nord, est conservé le fragment d'une autre poutre, ultérieurement sciée. Ces éléments de bois nous ont permis d'obtenir une datation dendrochronologique, dont le résultat (date d'abattage probable en 1309) sera présenté en détail plus bas. L'organisation du troisième étage n'est pas connue, mais nous n'avons aucune raison de penser que son plancher était situé à un niveau très différent de l'actuel: il ne peut guère s'être trouvé en effet qu'entre le linteau de la baie double du deuxième étage et la tablette des baies du troisième. Quant au couronnement et à la couverture du clocher dans son état d'origine, nous avons déjà dit que rien n'en était conservé.

Reconstitution et datation du clocher

Nous sommes en présence d'un clocher de plan presque carré. Sa situation par rapport à la nef primitive, de construction plus ancienne que la tour, nous permet de dire qu'il s'agissait d'un clocher-porche. L'accès principal à l'église se faisait par la façade occidentale de ce clocher, à travers un couloir voûté débouchant sur la nef.

Nous ne possédons pas d'éléments qui nous permettent de reconstituer une forme de toiture et de couverture, qui peut avoir été à deux ou à quatre pans. Si la première forme est la plus répandue, les toits en bâtière ne sont pas inconnus du Jura et des rives du lac de Bienne à l'époque romane ou gothique, ainsi qu'en témoignent les exemples de Cerlier, Diesse et Soubey¹³.

Les façades de la tour étaient ajourées par des baies aux encadrements de riche facture qui font du clocher un ouvrage de prestige à l'échelle régionale. Le style des colonnes encadrant les ouvertures du dernier étage nous situe encore nettement dans la tradition romane. Les arcatures en plein cintre, la baie jumelée du second étage, le décor des tailloirs et le ressaut des ébrasements évoquent de nombreux exemples de clochers romans. Une forme très semblable de baies encadrée par des colonnes peut être observée sur le clocher d'une église qui, si elle ne se situe pas directement dans la région qui nous intéresse, est bien connue et témoigne de la large diffusion des formes archi-

13 Voir Andres Moser et Ingrid Ehrensperger: *Arts et monuments. Jura bernois, Bienne et les rives du lac*, Berne, 1983, p. 88–89 et 145–147; Marcel Berthold, *Arts et monuments. République et canton du Jura*, Berne, 1989, p. 118–119.

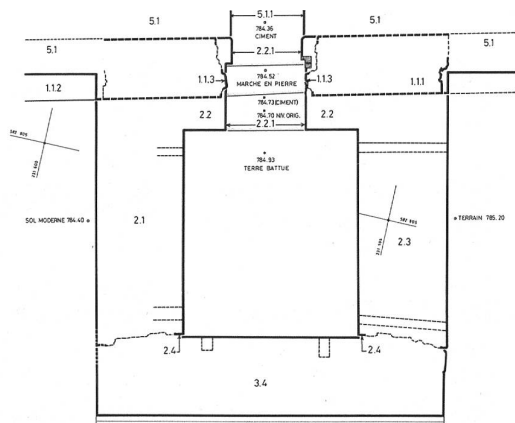


Fig. 15: Plan du rez-de-chaussée du clocher. Ech. 1:100.

tecturales créées par les ordres issus du renouveau monastique du 10^e siècle: l'église de Saint-Sulpice (Vaud), de la fin du 11^e siècle¹⁴. Dans la même région et environ un siècle plus tard, le chevet de l'église de Nyon montre une ordonnance analogue¹⁵. Quant aux baies jumelées, elles sont une forme de fenêtre extrêmement fréquente dès l'époque romane et nous ne citerons que quelques cas fameux: les clochers de Romainmôtier, la cathédrale de Sion, Saint-Pierre-de-Clages¹⁶. Dans la région qui nous intéresse, c'est certainement la collégiale dédiée aux saints Germain et Randoald à Moutier qui a été l'un des modèles les plus influents. Son clocher, qui a disparu au début du 19^e siècle, ne nous est connu que par des dessins anciens. Il paraît sûr qu'il a été ajouté postérieurement à la nef, sans que l'on puisse préciser sa date de construction¹⁷. L'appréciation sommaire, à Reconvilier, de la qualité de la maçonnerie, dont les assises en petits moellons souvent disposés obliquement et recouverts d'un enduit sur lequel les joints ont été marqués au fer, nous suggère également des caractéristiques fréquemment observées sur des ouvrages de la période romane.

Par chance, nous avons pu obtenir une date grâce à la survivance d'une des poutres de plancher de cette étape de construction et d'un fragment d'une autre poutre. L'examen dendrochronologique¹⁸ a établi avec certitude que les deux pièces, en sapin blanc, sont exactement contemporaines. En revanche, leur datation ne peut être assurée, étant donné la difficulté de l'ajustage des courbes des échantillons par rapport à la courbe de référence. Ainsi la date d'abattage en 1309 doit-elle être considérée seulement comme la possibilité la plus probable. Cette datation de la construction de la tour du clocher au début du 14^e siècle ne contredit nullement l'impression fournie par les caractéristiques stylistiques des décors architecturaux.

Si elle peut paraître tardive¹⁹, elle peut très bien se justifier pour une petite église paroissiale, pour l'ornementation de laquelle les constructeurs se sont inspirés de modèles régionaux, parmi lesquels nous pouvons supposer que

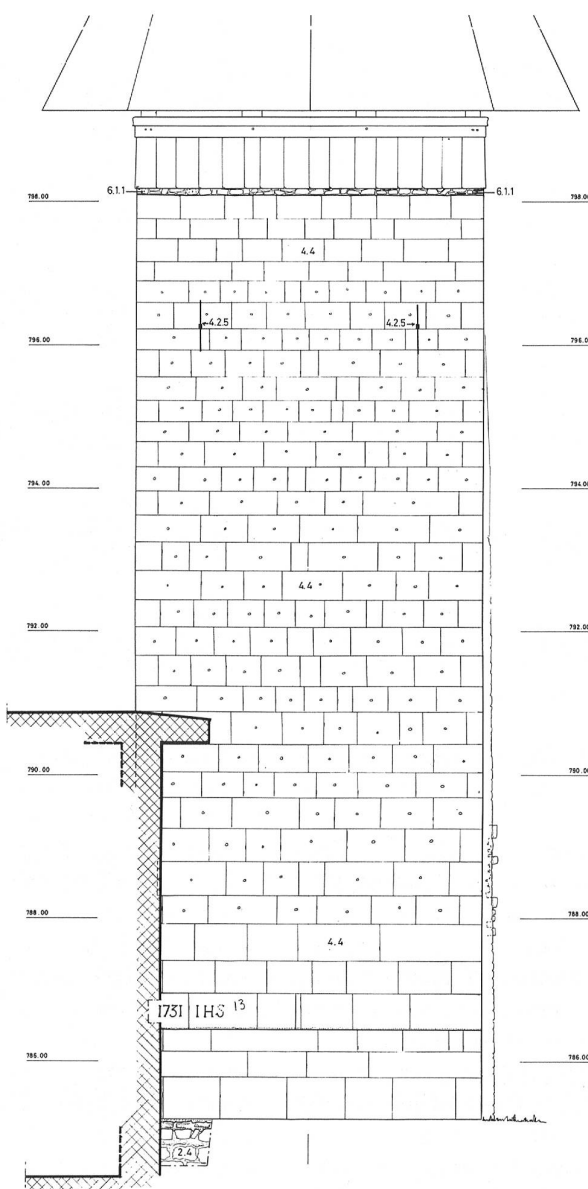


Fig. 16: Façade ouest du clocher. Ech. 1:100.

14 On consultera, en attendant une publication archéologique exhaustive, Paul Bissegger, *Eglise de Saint-Sulpice*, Berne, 1982 (Guides de monuments suisses).

15 Exemple cité dans Peter Eggenberger, Philippe Jaton et al., *L'église de Saint-Prex. Histoire et archéologie*, Lausanne, 1992 (Cahiers d'archéologie romande, 55), p. 142-143.

16 Parmi l'abondante littérature, mentionnons: Florens Deuchler, *Ref. Kirche Romainmôtier VD*, Basel, 1980 (*Schweizerische Kunstführer*); Heinz Horat, *L'architecture religieuse*, Disentis, 1988 (*Ars Helvetica*, 3), p. 131.

17 Voir Gustave Amweg, *Les arts dans le Jura bernois et à Bienne*, vol. 1, Porrentruy, 1937, p. 19-21, qui reproduit les notes et dessins d'Auguste Quiquerez.

18 Effectué par le *Dendrolabor Heinz et Kristina Egger*, Boll, rapport du 20.11.1992.

19 L'existence de ce style roman attardé nous est apparue, dans la région jurassienne, également à l'église Saint-Pierre de Porrentruy: voir Jachen Sarott et Werner Stöckli, «L'église Saint-Pierre à Porrentruy. Les investigations archéologiques de 1978-1982», in *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1983, p. 85-129, en particulier 99-102.

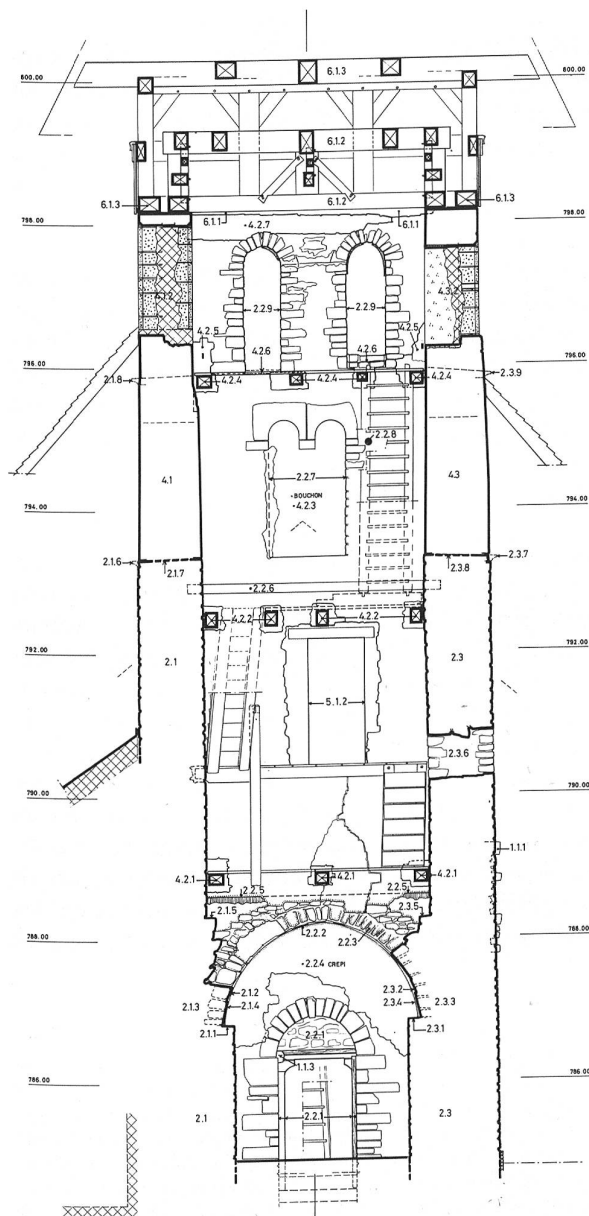


Fig. 17: Coupe transversale vers l'est. Ech. 1:100.

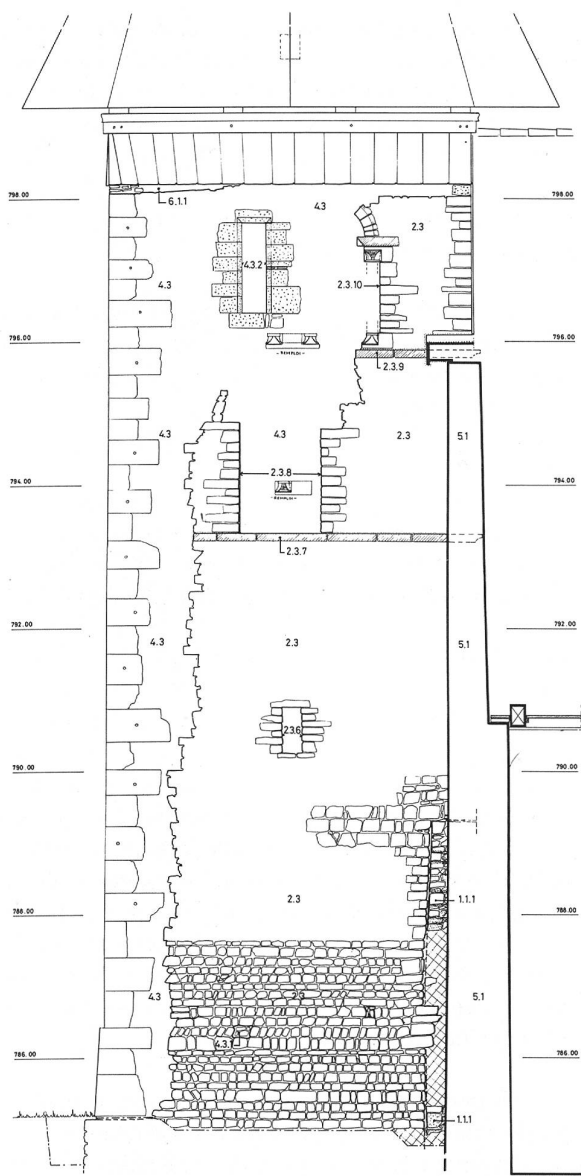


Fig. 18: Façade sud. Ech. 1:100.

Bellelay²⁰ et Moutier tiennent une place privilégiée. L'intérêt des données de la dendrochronologie réside aussi dans le fait qu'elle nous incite à rester prudents à l'égard des datations fondées sur des appréciations stylistiques. Diverses études récentes ont en effet montré que des clochers généralement qualifiés de romans sont en réalité des créations tardives réalisées dans un goût archaïsant. Il y a lieu de citer dans la région la tour de Saint-Martin à Saint-Imier, dont l'analyse a révélé qu'elle date en réalité du 15^e, voire du 16^e siècle, alors que ses baies jumelées à arc en plein cintre ont longtemps passé pour une œuvre romane²¹. Dans le canton du Jura, l'église de Soubey possède un clocher gothique tardif à double baie en plein cintre²². Au bord du lac de Biemme, le clocher de l'église de Twann/Douanne, de la seconde moitié du 15^e siècle, présente aussi une ordonnance très archaïsante avec ses trois

baies jumelées à arc en plein cintre, colonnette et tablette confondue avec la corniche²³.

Aucun élément ne nous permet de reconstituer la forme ni l'extension de la nef liée à ce clocher. Nous ne savons pas si le mur contre lequel s'appuie le clocher lui est de

20 Sur l'archéologie de ce monument, voir en dernier lieu Alfred Wyss et Daniel de Raemy, *L'ancienne abbaye de Bellelay. Histoire de son architecture*, s.l., 1992, en particulier p. 1-77.

21 Etude à paraître, de Philippe Jaton et Peter Eggenberger.

22 Marcel Berthold, *Arts et monuments. République et canton du Jura*, Berne, 1989, p. 118-119.

23 Voir Peter Eggenberger, Heinz Kellenberger, Susi Ulrich-Bochsler, *Twann. Reformierte Pfarrkirche*, Bern, 1988, p. 31-34. Nous ne saurions enfin manquer de rappeler un fameux exemple de datation

beaucoup antérieur. Nous pouvons exclure qu'il s'agisse d'une succession de deux phases du même chantier, puisque le clocher a chevauché en partie l'épaisseur du mur de l'ancienne nef sur son couronnement et condamné une ouverture ou une niche aménagée dans la façade. Entre cette nef primitive et celle du temple actuel ne sont conservés que de très faibles vestiges d'une phase intermédiaire, objet du prochain chapitre.

Quelle qu'ait été la forme de la nef, la raison de sa transformation au 18^e siècle est sans doute liée, au moins en partie, à une stabilité compromise. La même raison paraît en effet avoir motivé une importante réparation au clocher, qui fait l'objet du quatrième chapitre.

En ce qui concerne le clocher gothique, signalons, à titre purement indicatif, qu'une cloche médiévale est encore en place, sur laquelle on peut lire l'inscription suivante, témoin de la période catholique²⁴: XPCA VE.MA-RIA.IHC.

Si les méthodes auxiliaires de l'archéologie nous ont livré une date précise, celle-ci n'a en revanche laissé aucune trace particulière dans les archives. Les documents ne fournissent pas de renseignements plus précis sur la date ou les raisons de construction du clocher. Ils permettent tout au plus d'évoquer un contexte historique susceptible d'avoir incité ou nécessité une telle entreprise. Il faut signaler d'abord que c'est à la fin du 13^e siècle que Saicourt et Chaindon apparaissent dans les actes comme noms de lieux. Les autres localités qui avec ces dernières forment le cercle paroissial de Chaindon sont nettement plus anciens: Reconvilier en 884; Saules et Loveresse en 1148; Saicourt en 1277 et Chaindon en 1289.

Avant cette dernière date, Chaindon ne peut être associé ou rapproché que de personnages cités comme témoins dans les actes et portant le vocable «der ou Zer Kinden», «de ou der Chindon». On a voulu faire de cette famille des «nobles de Chaindon» ayant administré ce domaine au nom de Moutier-Grandval avant de rejoindre la Cour des princes-évêques à Bâle. Ce rapprochement entre le toponyme et le nom de la famille des Zerkinden, qui portent un petit enfant comme cimier de leurs armoiries, a incité Auguste Quiquerez à proposer comme origine du nom un terme celto-germanique, Kindunum, qui signifierait «colline des enfants»²⁵. Quant à Marius Fallet, il a proposé une étymologie à la fois ecclésiastique et romane (Sanctam Domum) qui ferait de Chaindon la «maison sainte». Autrement dit, le toponyme désignerait l'église elle-même.

Cet auteur oublie néanmoins que, jusque là, la chapelle est toujours associée à Reconvilier dans les actes et que le premier qui mentionne Chaindon l'associe à un domaine agricole. Il s'agit de la vente faite à Bellelay de la cour ou ferme de «Zchindun», dont on précise qu'elle est située sur le territoire de Reconvilier et qu'elle se compose de maisons, jardins, moulins, prés et pâturages ainsi que d'autres possessions, droits et appartenances dont la nature n'est

pas précisée. Cette transaction est réalisée avec le consentement du Chapitre de Moutier-Grandval, qui conserve sur ce domaine un droit de fief et continue d'y prélever à ce titre un revenu annuel²⁶. Elle représente l'acquisition la plus importante de Bellelay à Reconvilier, mais non la seule.

La fin du 13^e siècle et le début du suivant constituent même la phase la plus importante d'achats, d'échanges et de dons en faveur de Bellelay dans la paroisse de Tavannes-Chaindon, en particulier dans les localités de Reconvilier, de Loveresse et de Saicourt. Elle se situe aussi après une période troublée par la guerre qui oppose Henri de Neuchâtel, prince-évêque de Bâle, à Rodolphe de Habsbourg. A l'occasion de ce conflit, le dernier nommé aurait brûlé le monastère de Moutier-Grandval et plusieurs villages²⁷. Ceux de la paroisse de Tavannes-Chaindon ont-ils été ravagés par la guerre et le feu? Rien, notamment aucun indice archéologique, ne permet de l'affirmer. Toujours est-il que le 3 avril 1283 a lieu la dédicace, et probablement la consécration de l'église de Tavannes. Est-ce pour couvrir une partie des frais de cette (re)construction que «la communauté des paroissiens des églises de Tavannes et de Reconvilier» a vendu des biens communs en 1279 «pour l'utilité et le progrès desdites églises?»²⁸. C'est d'ailleurs aussi pour couvrir les dépenses occasionnées par la dédicace de leur sanctuaire que ceux de Tavannes cèdent en 1283 à Bellelay de leurs biens de paroisse «tout ce que les religieux eux-mêmes ou leurs colons ou leurs locataires

stylistique et historique contredite par la dendrochronologie: le clocher de l'église cistercienne de Bonmont (VD) a été ainsi daté de la fin du 15^e siècle, en dépit de son allure très romane et des interdictions de construire des clochers promulguées par le chapitre général de l'ordre cistercien. Voir: Peter Eggenberger et Werner Stöckli: «Beiträge zur Baugeschichte der ehemaligen Zisterzienserabtei Bonmont. Resultate der archäologischen Forschungen von 1973 bis 1988», in *Zisterzienserbauten in der Schweiz. Neue Forschungsergebnisse zur Archäologie und Kunstgeschichte*, 2, Männerklöster, Zürich, 1990, p. 21. Le phénomène de la «mode romane» a déjà été étudié par Jean Courvoisier pour le canton de Neuchâtel («Sur la persistance des clochers «romans» en pays de Neuchâtel», in *Revue suisse d'art et d'archéologie*, 22, 1962, p. 22-33, pl. 7-9), qui montre une tradition ininterrompue, même bien au-delà de la Réforme.

24 C'est sans doute cette cloche que la tradition fait provenir de l'église abbatiale de Bellelay, ce qui n'est nullement inconcevable. Voir Andres Moser et Ingrid Ehrensperger: *Arts et monuments. Jura bernois, Bienne et les rives du lac*, Berne, 1983, p. 188.

25 Auguste Quiquerez, in *Actes de la Société jurassienne d'Emulation* (ASJE), 1872, p. 104 ss. cité par Marius Fallet: «Tavannes, Chaindon, Reconvilier; étude historique et toponymique», in *ASJE*, 1950, p. 115-148, en particulier p. 138.

26 Trouillat, *ibidem*, vol. 2, n° 372 pp. 473-475, de l'original aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle (AAEB); transcription de Trouillat contrôlée sur la copie vidimée du notaire Pastor.

27 *Annales Colmarienses*, 1271, citées par Trouillat, *ibidem*, vol. 2, n° 161, p. 214: «Comes Rodolphus combussit monasterium Grandis vallis et plures villas.»

28 Trouillat *ibidem*, vol. 2, n° 241, p. 317 (AAEB, *Cartulaire de Bellelay* p. 251), 25 juillet 1279: «nos communitas parochiarum ecclesiarum de Taffenes et de Reconvilier, tam nobilum quam reliquorum, pari consensu et unanimi voluntate, utilitem, profectum dictarum ecclesiarum pensantes, vendidimus...»

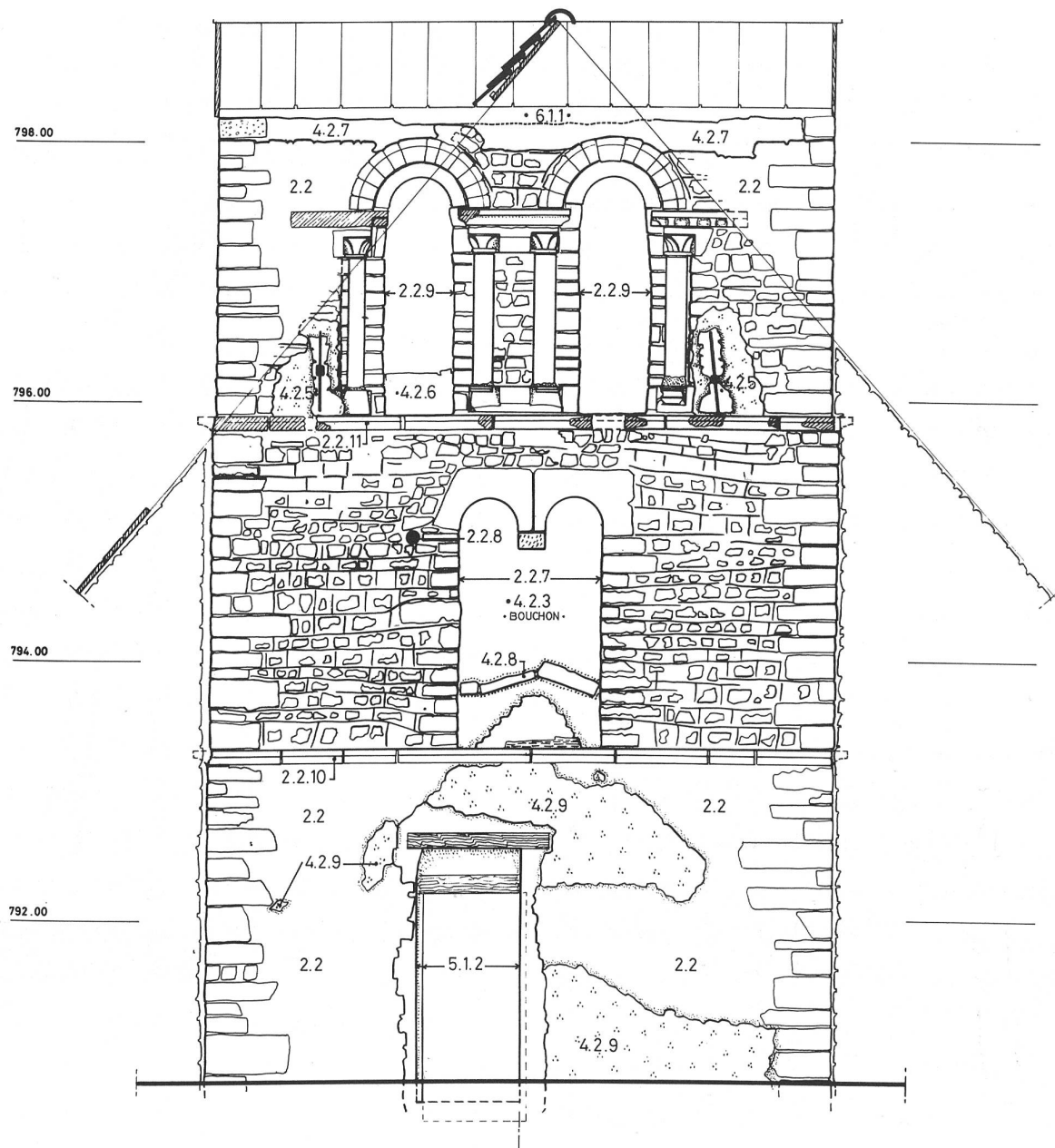


Fig. 19: Partie de la façade est du clocher. Ech. 1:50.

habitaient en son nom, ou occupaient, avec trois maisons situées à Reconvilier»²⁹, dont l'une juxte celle de maître Philippe, prêtre, déjà cité en 1279 comme étant de Reconvilier.

Cette acquisition précède de peu l'achat du domaine de Chaindon. Elle en suit deux autres de 1276 et 1277. La première est une donation d'Henri, fils de maître Berthold de Bienne, qui, «pour la rémission de ses péchés et ceux de ses ancêtres», cède à Bellelay, où il a embrassé la vie religieuse, «tout ce qu'il avait et possédait en la ville de Reconvilier... [et] ...que tient le prêtre dudit lieu.» La seconde est directement liée à la première et constitue la reprise d'un fief «situé dans le territoire et la paroisse de Reconvilier» inclus dans la donation d'Henri et pour lequel

Bellelay paiera dorénavant un cense annuel au chapitre de Moutier-Grandval.

On le voit, la situation à Reconvilier est comparable à celle du domaine de Chaindon. Elle n'est guère différente non plus à Loveresse et à Saules. Moutier-Grandval a conservé dans ces localités les droits de seigneurie et des fiefs dont

29 Trouillat *ibidem*, vol. 2, n° 317 p. 312–413 (AAEB, *Cartulaire de Bellelay*, p. 224): «de communibus bonis parrochie... tantum quantum ipsi religiosi vel coloni seu inquilini eorum, nomine suo inhabitaverant, vel occupaverant cum tribus casalibus sitis in villa de Reconvilier. Quorum casaliun unum... situm juxta casale domini Philippi sacerdotis.

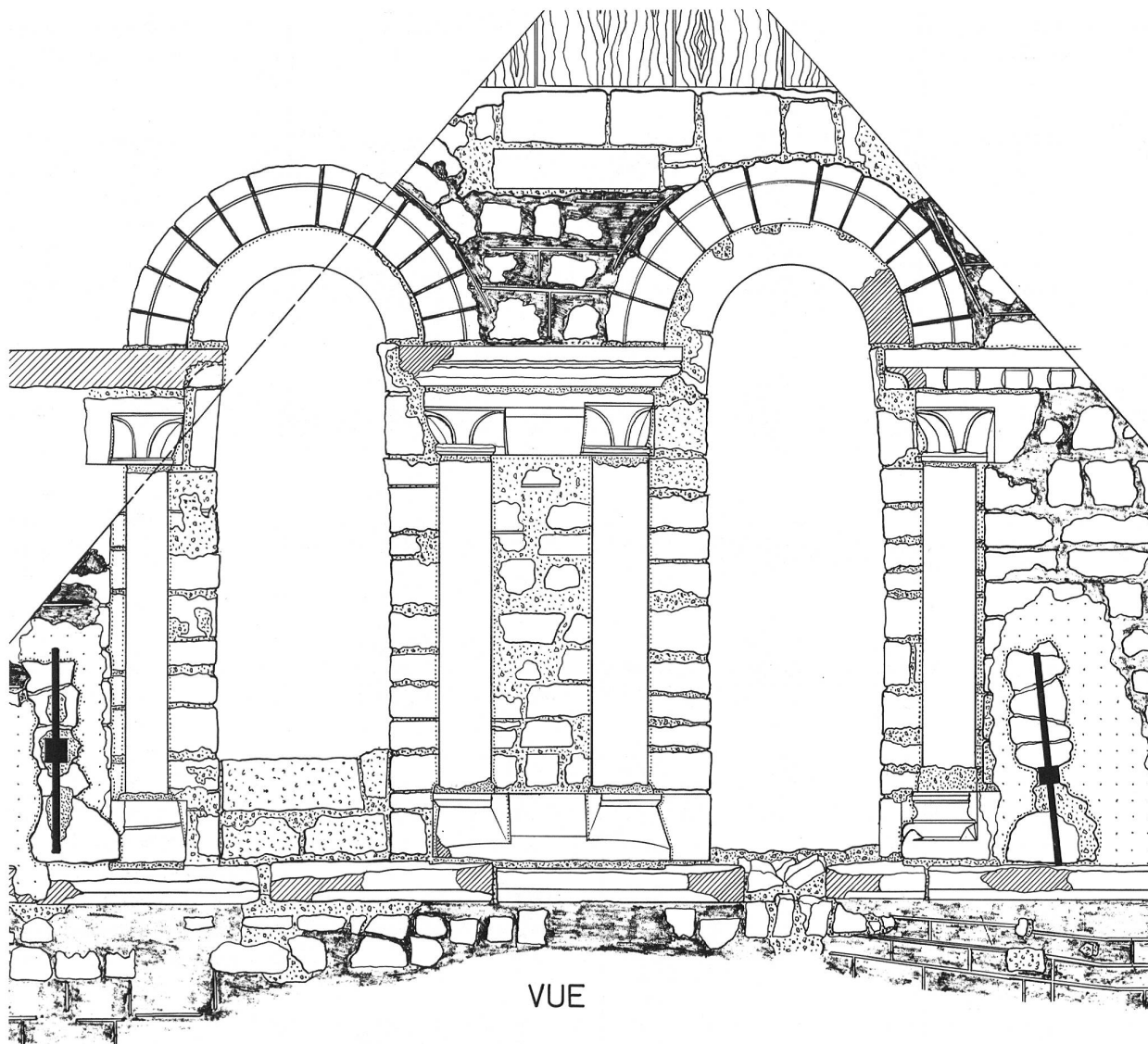


Fig. 20: Détail des baies jumelées (2.2.9). Vue. Ech. 1:20.

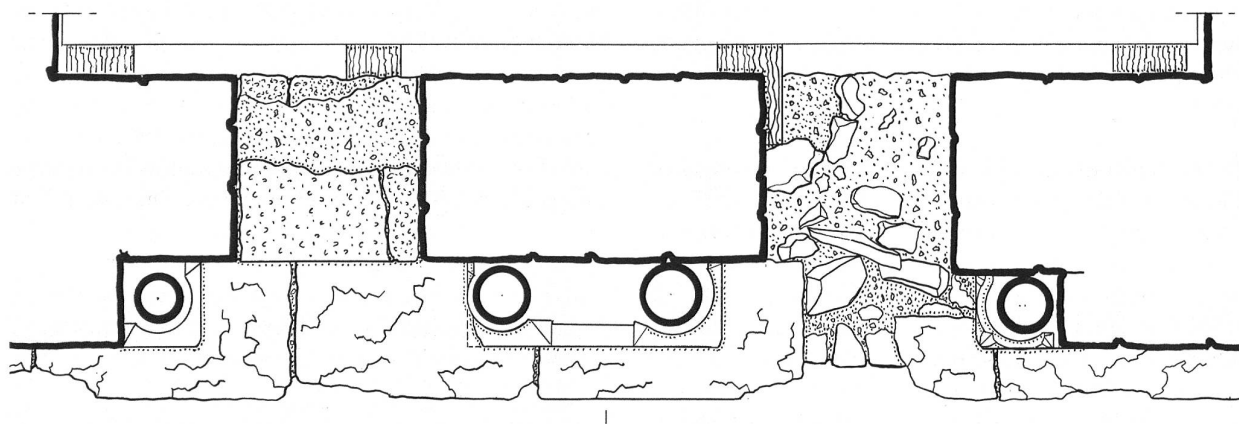


Fig. 21: Baies jumelées. Plan. Ech. 1:20.

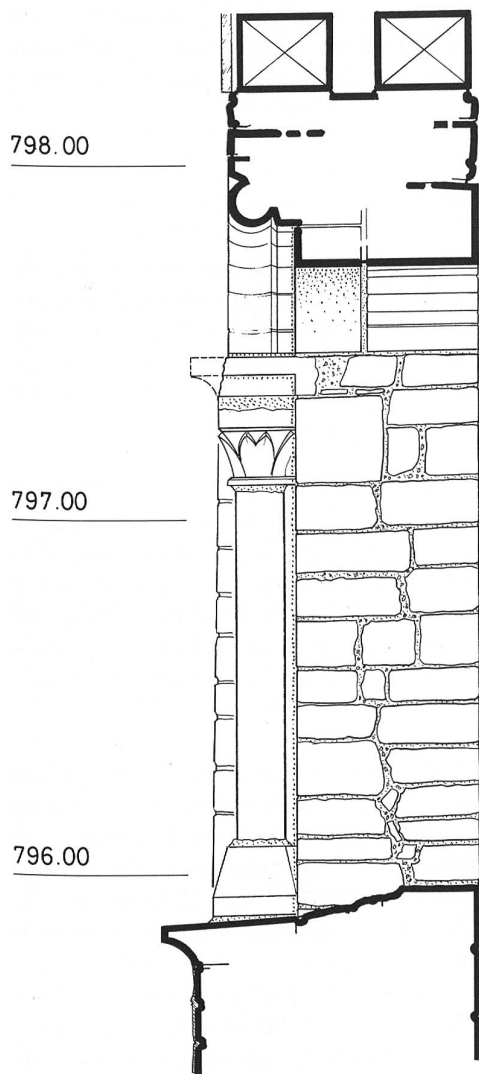


Fig. 22: Baies jumelées. Coupe. Ech. 1:20.

il prélève toujours les revenus, même après que leur exploitation a passé, par rachat ou donation, à Bellelay. D'autre part, l'abbaye prémontrée y acquiert également des terres allodiales, c'est-à-dire franchises de toute charge seigneuriale. Enfin, au spirituel, après avoir obtenu le patronage de l'église de Tavannes et de la chapelle de Reconvilier au milieu du 13^e siècle, elle devient aussi le principal décimateur de ces localités à la fin du suivant³⁰.

La présence croissante de Bellelay dans le village et la «paroisse» de Reconvilier se remarque aussi par l'existence attestée de prêtres dans cette localité. Après Philippe, déjà signalé comme témoin sur le même acte que le curé Walter de Tavannes en 1279, un acte du 12 mars 1308 mentionne Jacques, prêtre à Reconvilier. Le suivant, du 17 février 1341, cite le vicaire de St-Léonard de Bévillard [sic, pour Chaindon?]³¹. Pour autant que Trouillat ait commis une erreur de transcription (les noms de lieux cités dans l'acte tendent à le faire penser), il s'agirait de la

première mention de Saint-Léonard (de Chaindon ou de Reconvilier). Ce saint, associé cette fois directement à l'église de «Reconvilier ou (vel) Chaindon» réapparaît ensuite en 1372 parmi les biens dont les revenus sont attribués à la chapelle Sainte-Catherine fondée par Isabelle dans l'église de Tavannes³². En 1306, il n'était encore question dans un acte que de «l'église de Reconvilier»³³.

Que signifie ce changement de nom? Le remplacement progressif du terme chapelle par église et l'utilisation du saint patron pour désigner ce lieu de culte peuvent-ils signifier un changement de statut du bâtiment, mis sur un pied d'égalité avec l'église de Tavannes, toujours dans le cadre de la même paroisse? Cette promotion aurait-elle été matérialisée par l'adjonction d'un clocher? Rien ne permet de l'affirmer. Tout ce que l'on peut constater c'est que ce changement se produit entre 1279 et 1341 (1372), période pendant laquelle l'analyse dendrochronologique a permis de situer la construction de la tour.

3.3 La transformation de la nef

La troisième phase de construction que nous introduisons ici est plutôt déduite de certains détails architecturaux des autres périodes que réellement observée avec des vestiges propres. Pour l'explicitier, nous sommes obligés d'anticiper quelque peu sur les étapes suivantes. Dans la phase de réfection de la façade occidentale du clocher (phase 4, ci-dessous), la maçonnerie du bouchon (4.2.3) de la baie double du deuxième étage de la façade orientale présente une particularité qui nous intéresse ici. Il s'agit d'un solin de toit, autrement dit de blocs marquant le tracé du faîte du toit contre lequel ils ont été appuyés, 4,90 m sous le faîte actuel. On a donc surélevé le toit de la nef par rapport à son état à l'époque gothique (phase 2): il ne serait guère concevable en effet que l'on ait construit des baies à arcature pour les dissimuler partiellement sous la toiture au cours du même chantier.

Il n'est, faute d'indices, pas possible de dire si cette modification de toiture représente un travail isolé ou si elle s'inscrit dans le cadre d'un vaste chantier de transforma-

30 Trouillat *ibidem*, vol. 2, n° 133, p. 177-178 (de l'original aux AAEB, B133/14): 31 août 1286: Pierre, évêque de Bâle, confirme la donation faite à Bellelay le 19 novembre 1267 par son prédécesseur Henri de Neuchâtel du quart des dîmes que possédait l'église de Bâle à Tavannes, à Reconvilier et à Loveresse, dîmes dites «de Zurich».

31 Trouillat, *ibidem*, vol. 3, p. 792 (AAEB, *Cartulaire de Bellelay*, p. 218). D'après les noms de lieux cités par Trouillat, qui n'a publié qu'un résumé de l'acte, il ne peut s'agir que du vicaire de St-Léonard «de Reconvilier» ou «de Chaindon». Nous n'avons pas eu l'occasion néanmoins de contrôler sur l'original.

32 Trouillat, *ibidem*, vol. 4, p. 717-728: 7 novembre 1372 (AAEB, de l'original B133/14): entre autres biens cités figure la moitié d'un faux de pré située sous l'église Saint-Léonard.

33 Trouillat, *ibidem*, vol. 3, p. 685: 25 avril 1306.

tion de la nef. Nous ignorons en particulier si l'accès à l'église se faisait toujours alors par le couloir du clocher ou s'il avait déjà été dévié vers la nef.

Quant à la date de cette intervention, elle ne peut être appréhendée que très approximativement. Le terminus post quem est représenté par la construction du clocher gothique probablement vers 1309, le terminus ante quem par la date de la réparation du clocher (phase 4) vers 1718. Comme la construction de la nef actuelle suit de peu cette date, ainsi que nous le verrons dans les prochains chapitres, il nous semble que le rehaussement de la toiture que nous avons observé doit être nettement antérieur à 1718, car nous ne voyons pas de raisons qui auraient pu justifier deux transformations de la nef aussi proches l'une de l'autre dans le temps, la dernière étant intervenue dès 1739. La toiture de la nef peut donc avoir été transformée à l'époque médiévale encore.

Aucun document historique ne nous est conservé dans les sources consultées qui atteste des travaux à l'église pendant toute cette période.

3.4 La façade ouest et la réparation du clocher

Description

Une réparation importante a affecté le clocher au 18^e siècle, touchant toutes ses façades, mais principalement celle de l'entrée du clocher-porche médiéval, qui a alors perdu cette fonction. La vaste intervention se distingue aisément par un mortier de teinte beige et contenant des petites particules de chaux, des gravillons bruns et par endroits de la sciure de bois. Il peut être localement plus gris, mais nous n'avons pu déceler entre ces deux variantes de qualité aucune limite nette qui suffise à prouver l'existence de deux phases de construction distinctes. L'ensemble des maçonneries que nous attribuons à ce chantier constitue du reste un tout cohérent du point de vue de l'architecture et de la fonction.

3.4.1 Les transformations de la façade nord

Sur la façade septentrionale, toutes les ouvertures gothiques ont été condamnées lors de cette réparation. Seuls les piédroits situés à l'extrémité orientale, comme nous l'avons vu, ont été maintenus. La baie (2.1.7) surmontant la première corniche a été obstruée dans un premier temps, avant que son piédroit ouest fût démoli; en effet, une ligne verticale (4.1.1) encore visible dans la maçonnerie de cette troisième phase montre bien que le travail s'est déroulé en deux étapes.

Le second étage s'est trouvé dès lors sans éclairage naturel, mais une étroite fenêtre (4.1.2) a été aménagée dans le niveau supérieur de la maçonnerie. Son encadrement extérieur est en blocs de tuf. L'embrasure intérieure est sur-

montée d'un linteau droit en bois. Le jour mesure 142 x 38 cm. Cette fenêtre ne se trouve pas exactement dans l'axe de symétrie de la tour, mais légèrement décalée vers l'ouest.

3.4.2 Les transformations de la façade est

Les interventions sur le mur jouxtant la nef sont de moindre ampleur que sur les autres façades, ce qui tend à confirmer l'explication des travaux par la nécessité provoquée par l'état du bâtiment plutôt que par un véritable projet de transformation architecturale. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans notre interprétation.

Les arcatures du niveau supérieur ont été laissées intactes, à l'exception d'un léger rehaussement de la tablette de la fenêtre sud (4.2.6), qui ne paraît pas être le reste d'un bouchon complet de la baie et que nous ne pouvons pas expliquer. La fenêtre du deuxième étage a été simplement obstruée (4.2.3) et le maintien de sa couverture nous a permis de proposer une forme semblable aux ouvertures des autres façades.

Dans la partie supérieure, nous avons observé deux petites interventions dans la maçonnerie (4.2.5) pour la mise en place de crochets en fer qui retiennent des tirants traversant toute la largeur de la tour. Les tirants sont encore en place et l'on retrouve de pareils crochets dans la façade opposée. Ils peuvent témoigner des difficultés statiques subies par le clocher et qui ont peut-être été à l'origine de la réfection de la façade occidentale. A cet endroit et plus bas sur la façade, en-dessous de la première corniche gothique, sont conservées des plages de l'enduit mural (4.2.9) appliqué lors de cette phase de réparation.

Dans la face intérieure du mur oriental ont été fixées à la même époque plusieurs poutres (4.2.1, 4.2.2, 4.2.4) qui soutiennent trois niveaux de planchers correspondant encore actuellement à des niveaux de paliers à l'intérieur de la tour. Ces planchers se situent à 4 m du niveau de base pour le premier, puis 3,62 et 3,32 m plus haut pour les suivants. Nous reviendrons encore sur l'interprétation des cheminements dans la tour.

Au-dessus des baies du dernier étage, le couronnement du mur a été refait (4.2.7) et soigneusement arasé pour la mise en place d'une nouvelle couverture. Il sera ensuite surmonté d'une nouvelle assise supportant le beffroi actuel (phase 6).

La façade orientale montre encore une particularité intéressante pour la reconstitution de l'ensemble de l'église. Dans le bouchon de la fenêtre gothique du deuxième étage, quelques blocs (4.2.8) esquissant une forme de bâtière pourraient avoir constitué le solin d'un ancien toit à deux pans couvrant l'ancienne nef et moins pentu que la couverture actuelle. Au-dessus de cet ancien solin, la maçonnerie est parfaitement alignée sur le nu de la façade gothique.

Au-dessous, elle présente une surface beaucoup plus irrégulière et elle est enduite d'un placage de mortier qui recouvre l'ancien jointoyage roman en *pietra rasa*. Comme le bouchon est manifestement d'un seul tenant, à en juger par la qualité de sa maçonnerie, nous déduisons de cette observation que le faîte de la toiture était déjà en place au moment où la fenêtre a été obstruée: ainsi n'a-t-il pas été possible de former un nu bien dressé pour la partie qu'on a dû glisser sous la panne faîtière et les chevrons. Il ne nous est cependant pas possible de préciser si la charpente du toit de la nef a été montée au cours du même chantier ou si elle est bien antérieure et que lors de sa construction on n'avait pas jugé utile de condamner la fenêtre. Les dates fournies, par la méthode dendrochronologique, pour les poutres des planchers de cette phase (vers 1718), nous laissent plutôt penser que la toiture de la nef était en place depuis longtemps, comme nous l'avons vu au chapitre 3.

3.4.3 Les transformations de la façade sud

De même sur la façade méridionale, les ouvertures gothiques ont été condamnées. Des baies supérieures n'ont été conservées qu'un piedroit, tandis que seul le couvrement de la fenêtre double du deuxième étage a été supprimé. La nouvelle maçonnerie a été ajourée dans sa partie supérieure par une simple fenêtre (4.3.2) de forme et de dimensions identiques à celles de son symétrique du côté nord, mais elle est davantage encore décentrée dans la façade et a été implantée à un niveau légèrement inférieur.

Lors de la réparation, un échafaudage a été fixé dans le mur existant, ainsi qu'en témoigne un trou de boulin visible au bas de la façade (4.3.1).

3.4.4 La nouvelle façade ouest

La façade opposée à la nef constitue une unité de construction absolument homogène, liée aux interventions sur les façades latérales. La façade occidentale est entièrement faite de blocs de calcaire disposés en assises bien horizontales mais d'épaisseur irrégulière. Ça et là, quelques fragments de terre cuite comblent des petites cavités entre les assises ou les blocs. À l'exception de ceux des six assises inférieures et des quatre assises supérieures, tous les blocs montrent au centre de leur face un trou de levage à la louve.

Au bas de la façade, sur la troisième assise en grand appareil, près de l'angle nord-ouest, est gravée l'inscription suivante, chevauchant deux blocs: 1731 IHS.

Cette date ne s'accorde pas avec celle fournie par la dendrochronologie, ni avec la phase de construction suivante. À défaut de tout autre recoupement possible, il ne faut pas accorder une importance démesurée à cette inscription, qui n'a peut-être aucun rapport avec une opération architecturale³⁴.

Interprétation et datation

L'impact le plus important de ces travaux ne concerne pas le plan ou le volume architectural de la tour, qui sont restés probablement intacts, mais l'organisation de la circulation et des accès au temple. Nous avons vu en effet que dans la première étape, le clocher abritait un couloir voûté servant d'entrée à la nef. Désormais, la tour n'est plus accessible que depuis la nef et non plus depuis l'extérieur. La voûte du couloir a été supprimée, par nécessité ou par choix, et remplacée par un plafond en bois. La fermeture des baies à arcatures sur trois des façades a donné une apparence beaucoup plus austère à la tour.

L'importance de l'intervention a naturellement impliqué la démolition de la flèche et du beffroi, dont nous ne pouvons dire sous quelles formes ils ont été remontés, soit par une reprise de la forme médiévale, soit par une forme déjà inspirée des styles architecturaux de la Réforme.

Quant à la nef, nous avons mentionné ci-dessus, aux chapitres 3 et 4.2, les rares indices qui nous permettent d'en esquisser une forme et une chronologie.

La date de cette phase nous est fournie par les poutres des planchers liés à cette maçonnerie. Les six échantillons prélevés proviennent de sapins abattus en 1718 ou peu après³⁵.

Curieusement, ces importants travaux ne paraissent pas plus que les précédents, avoir laissé de traces dans les documents historiques.

3.5 La nef actuelle

Description

Les murs de la nef actuelle n'ont pas été accessibles à notre analyse et nous ne mentionnons ici cette construction que pour les rapports qu'elle a avec le clocher et son insertion dans la chronologie générale.

Le mur occidental de la nef (5.1) a été appuyé contre le clocher, ou plus précisément contre le mur de la première nef (1.1.1 et 1.1.2). L'épaisseur ajoutée au mur primitif est de 48 cm, alors que l'épaisseur totale du nouveau mur atteint 96 cm. Ce sont sans doute des impératifs statiques qui ont déterminé le renforcement de ce mur occidental, dont la puissance atteint, sur la longueur du clocher, 178 cm. Une nouvelle porte (5.1.1) a maintenu le passage vers le clocher à son emplacement antérieur.

Au premier étage, une porte (5.1.2) a été percée dans le mur pour donner accès aux combles de la nouvelle nef, fonction

³⁴ La facture plutôt maladroite de cette inscription, qui chevauche deux blocs, laisse penser qu'elle a été appliquée ultérieurement sur des pierres déjà posées.

³⁵ *Dendrolabor Heinz et Kristina Egger*, Boll, rapport du 20.11.1992.

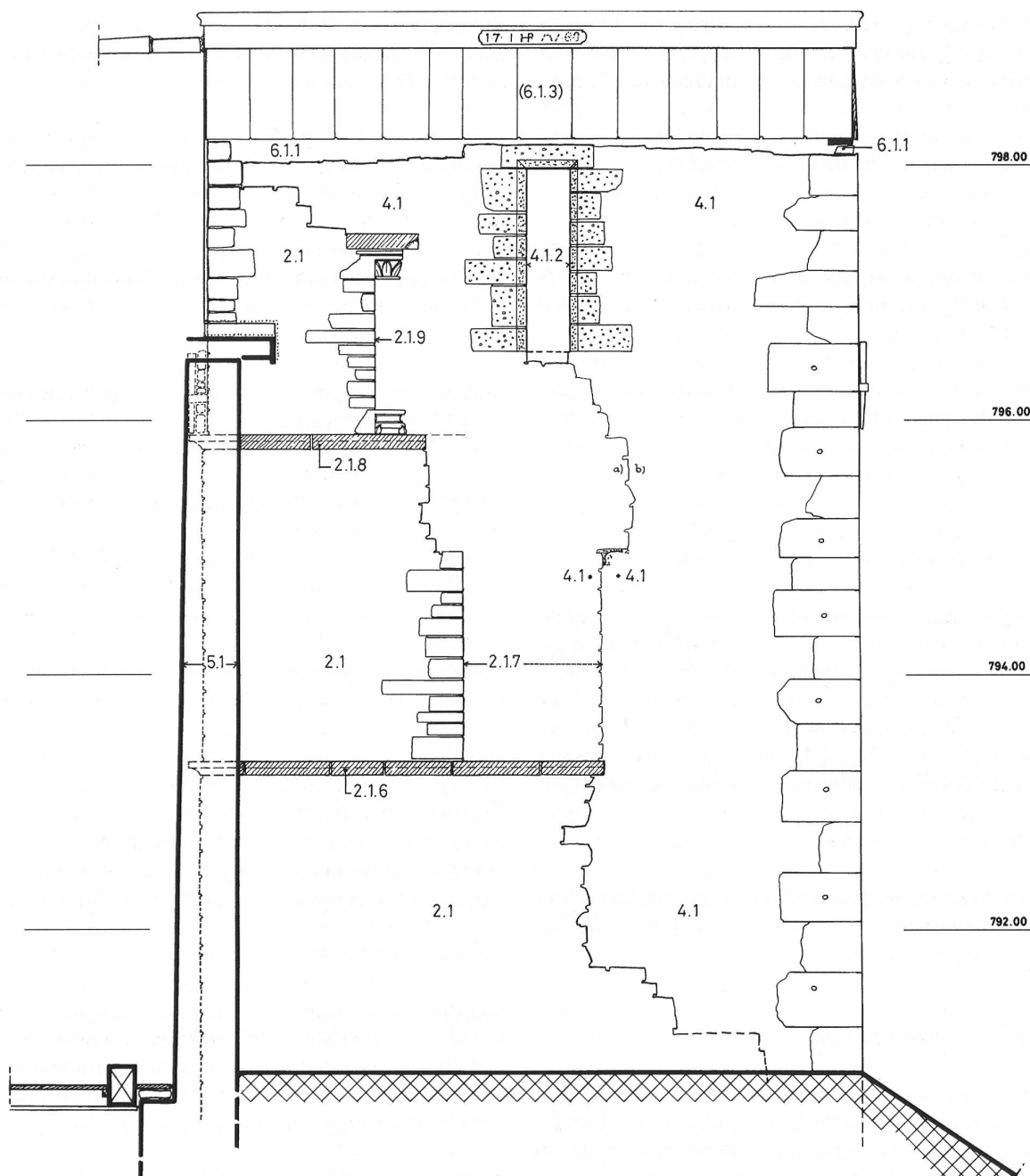


Fig. 23: Partie de la façade nord du clocher. Ech. 1:50.

qu'elle remplit toujours. Cela a également nécessité la création d'un plancher supplémentaire, entre les premier et second planchers de l'étape antérieure.

Les documents historiques cités ci-dessous évoquent des travaux à la charpente de la tour lors de cette étape, mais nous n'en trouvons aucun témoin archéologique. Nous pouvons seulement nous étonner qu'ils aient eu lieu si peu de temps après ceux qu'on a dû forcément entreprendre en 1718. La fréquence des interventions sur la charpente de la tour sera encore confirmée par les travaux de 1781-1786

environ (phase 6). Notons toutefois que lors d'une transformation de la partie supérieure du clocher impliquant le démontage de la charpente, les pièces de celle-ci ne sont pas nécessairement remplacées. On aurait donc pu remonter des éléments de bois déjà passablement vieillis.

Datation

La datation de cette phase de construction est fournie par des documents historiques. Le premier concerne la restauration de la tour de Chaidon, ouvrage auquel des charpentiers travaillent en 1734 sous la conduite d'un maître. Le

23 avril de cette année-là, David Dodé, dit Bouquet, et sa femme Anneli comparaissent devant le consistoire. Ils sont accusés d'avoir «la semaine des Communions de Paques, volé de nuit un char des copeaux de bois que les charpentiers préparoient pour la tour du Temple.» Il ne semble faire aucun doute qu'il s'agisse de l'église de Chaindon car, outre les charpentiers dont on ne connaît ni les noms ni la provenance, tous les témoins cités sont de ce lieu ou de Reconvilier. Les accusés eux-mêmes doivent d'ailleurs habiter Chaindon, si l'on en croit l'extrait suivant: «le lendemain [du vol ou de la dénonciation] la femme alla trouver l'ancien qui l'avoit citée pour lui confirmer la même chose [qu'elle ne comparaitrait pas devant le consistoire] en ajoutant que le Diable l'emporte si elle y comparoissoit, ce qu'elle a réitérée en divers endroit, tant dans le village [sous-entendu: de Chaindon] qu'à Reconvilier.»³⁶

Les comptes des receveurs de Chaindon pour les années 1738 à 1740, rendus le 5 mars 1742, fournissent l'essentiel des phases et détails de la reconstruction de la nef. Nous y apprenons que le «terrillon» qui a creusé «le fondement de l'Eglise de Chaindon» a été payé en juin 1739. Les maçons Guenin ont reçu leur salaire en trois fois, le 17 juillet et le 12 novembre 1739 ainsi que le 20 août 1740 «par le comte fait avec les députés de la Paroisse». Quant aux charpentiers Abraham Grosjean et Jean Boillat, leur dû leur a été versé le 28 octobre 1739, probablement pour la charpente de la nef. Le premier des deux a encore reçu un supplément le 20 février 1740 «pour avoir fait les petits toits.» Les planches et autre bois utilisés pour la couverture de la nef ont été acheminés avant juin 1740, de même que les fenêtres, qu'on s'est procurées chez Philippe Charpié à Bévillard et à Malleray, ainsi que les chenaux. Durant l'été et l'automne 1740, ce sont successivement les menuisiers Jean Jabas et consors qui travaillent en juin et en octobre, le peintre Gabriel Gruner en septembre et le serrurier Abraham Feusier. Enfin, on a procédé à la couverture de la nef, sous la direction d'Abraham Schwitzerlet en juin 1741, avec des tuiles qui ont été commandées à Bellelay en mars 1739³⁷.

C'est à l'abbaye prémontrée également, où le vaste chantier de reconstruction du couvent s'est terminé en 1738, que l'on s'est procuré la pierre de la table de communion, ainsi que d'autres matériaux³⁸. On y a aussi fait appel à des spécialistes comme «maître Baptiste» pour couper cette même table ou comme les frères convers Pacifique et Antoine pour y débattre de problèmes de construction. C'est à eux que le pasteur Perregaux fit appel pour trancher le différend qui opposait les maçons à une bonne partie de la paroisse. Les premiers, appuyés par le pasteur, partageaient l'avis, que confirmèrent les spécialistes de Bellelay, à savoir «qu'immenquablement notre muraille, quelles precautions que l'on prit, se fendroit du haut en bas, partout où l'on joindroit un vieux avec un nouveau fondement, et qu'il estoit totalement impossible qu'il en arrivât autrement, que partout et en tous lieux ils avoient toujours vu manquer de pareils Ouvrages, et que jamais aucun

n'avoit reussi, En sorte que si l'on executoit un pareil dessein immenquablement il faudroit demolir l'Eglise avant peu d'Années.»

Aussi et probablement pour convaincre la communauté de Reconvilier d'abattre tous les anciens murs et de refaire entièrement les fondations de la nef, Perregaux s'engage à payer «avec les deniers que j'ay en main cette différence de muraille qui est de quatre Toises.» Il propose en outre de n'exiger que 68 livres au lieu des 80 qu'il avait demandées aux communes «pour l'achat de toutes les thuiles», ce qui ne leur coûtera «que la moitié de ce que vous auroit coutte la façon d'un toit d'enceilles», soit de bardeaux. Il termine en exprimant sa conviction: «Au reste, je me joins aux Massons pour vous declarer que quand bien même on poserait les fondements du Costé de Midy 6 pieds plus loin que je ne le demande, il n'y auroit absolument rien à craindre, ny pour le present ny pour l'avenir, il n'y a qu'à faire de bons fondements.»³⁹

Ces documents engagent à penser que c'est bien une reconstruction totale de la nef que l'on a réalisée entre 1739 et 1740. On a non seulement reconstruit entièrement les fondations et les murs, mais aussi élargi la nef en déplaçant le mur méridional de quelques pieds.

3.6 Le beffroi et la charpente

Description

La flèche de la tour constitue la dernière modification apportée à l'architecture extérieure de l'église de Chaindon avant la rénovation de 1992. L'intervention est visible déjà dans la maçonnerie, dont le couronnement a été repris à une époque ultérieure à la réfection de la façade ouest (phase 4, notamment 4.2.7). Cette reprise, d'une très faible hauteur, est visible aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Pour cette raison, et aussi à cause de l'apparence homogène de la charpente du beffroi (6.1.2) et de la flèche (6.1.3),

36 Archives de la paroisse de Tavannes, *Livre des Actes du Consistoire de Tavanne et Chindon...* (1693-1794), 23 avril 1734.

37 Moutier, paroisse réformée, temple Saint-Germain: Archives de la prévôté de Moutier-Grandval classée par A. Rais, V.14 (Eglise et écoles, les églises et les cures de la Prévôté): *Compte que rendent et rapportent les honorables Estienne Grosjean, ancien d'Eglise, de Saule et David Voutat de Loveresse, tous deux justiciers et gouverneurs des Biens de l'Eglise saint Leonhard de Chaindon, des censes, rentes, revenus et autres Biens qu'ils ont eü en mains et maniance depuis le 9^e Janvier 1739 qu'ils furent élus iusqu'a la rendition du present compte, dont ils ont receus et recueillis pour les St Martin 1738, 1739 et 1740.* [Tavannes ou Reconvilier] le 5 mars 1742.

38 Moutier, paroisse réformée, temple Saint-Germain: Archives de la prévôté de Moutier-Grandval classée par A. Rais, V.14 (Eglise et écoles, les églises et les cures de la Prévôté): *Déboursés par moy F. L. Perregaux sur les Contributions faites entre mes mains en faveur de l'érection du Temple de Chaindon*, à Tavannes le 7 avril 1741.

39 Lettre de F. L. Perregaux, pasteur de Tavannes-Chaïndon, à Abraham Tièche, ambourg de Reconvilier, datée de Tavannes le 4 mars 1739. Document en possession de M. Arsène Rémy, qui nous en a fourni une copie.

nous pensons que ces deux éléments ont été dressés simultanément.

Datation

Une date est inscrite dans un cartouche gravé sous la corniche de bois de la façade nord (fig. 14, 23). On peut y lire: 17 I HP (?) ... (deux chiffres mal lisibles à la fin).

Pour plus de sûreté, nous avons soumis les poutres du beffroi à une datation dendrochronologique⁴⁰, qui a donné une année d'abattage en 1786 ou peu après. Selon cette indication et ce qu'on peut entrevoir sur le cartouche, nous proposons de lire sur l'inscription et de retenir comme année de construction pour le beffroi et la flèche, 1786, 1788 ou 1789.

Mais cette datation se pose en contradiction avec les mentions d'archives. Les documents historiques en effet nous apprennent qu'un «Marché et Convenant» a été conclu le 12 mai 1781 entre les «Ayant charges de la Paroisse de Chindon» et le «S[ieu]r Pierre Sentzchi, habitant de Bienne, Maître Couvreur.» Le second «s'engage et promet de recouvrir et mettre en bon état et au dire de Maîtres Connaissseur la Tour de l'Eglise St Leonard de Chindon des cette datte jusqu'à la St Jean la plus prochaine», soit la Saint Jean d'été (24 juin). De leur côté, les responsables de la paroisse assurent le couvreur qu'ils fourniront «tous les Bois nécessaires pour les aisselles? [ou: aissilles?] sur la place, de même que de fournir les clous et clavins nécessaires ([rajouté en marge:] presque [tous] les vieux seront remployés et remis en besogne), de même que le fer blanc.» Le marché est conclu pour 22 écus neufs de bonne espèce et coursables au pays, somme qui sera remise au couvreur «le travail étant fait»⁴¹. Son salaire lui sera versé par les luminiers (receveurs) de l'église de Chindon qui, le 11 août de la même année, empruntent 100 livres à Daniel Frêne. Cette somme est «mise et appliquée pour avoir payé et acheter le nécessaire p[ou]r faire recouvrir la tour de ladite église fondée audit Chindon et notamment p[ou]r aussi payer les couvreurs Sanchet de Bienne»⁴². Sans qu'il soit question de cette construction dans le *Journal de ma vie* de Théophile Rémy Frêne, pasteur de Tavannes à cette époque, ce document atteste cependant la présence des Sanchés (ou: Sanches, Santschés) dans la paroisse cette année-là. Lui-même emploiera le fils depuis le 28 juillet et le père depuis le 30 jusqu'au début d'août pour réparer sa vacherie de Montoz abîmée par la foudre. Il se montrera d'ailleurs très mécontent du «replatrage des Santschés» et dira d'eux que «ce sont de vrais coquins»⁴³.

Il paraît d'autant plus difficile de résoudre la contradiction entre la date fournie par les documents historiques et celle révélée par la dendrochronologie que cette dernière est qualifiée de très sûre par ses auteurs⁴⁴. En attendant que le hasard nous mette en présence d'un document qui permette de supprimer cette incompatibilité, nous pourrions proposer deux hypothèses.

Premièrement, pour une raison qui nous échappe, le travail commandé en 1781 aurait été interrompu pour n'être achevé qu'en 1786 ou même plus tard. Cette hypothèse ne se tient que si l'on interprète le texte d'archive dans le sens d'un paiement des couvreurs pour leur fourniture et non pour l'accomplissement de la tâche.

Deuxièmement, il peut y avoir eu un écart entre la construction de la flèche proprement dite et celle du beffroi, d'où proviennent tous nos échantillons de bois. On aurait pu couvrir d'abord la tour, avant d'aménager la chambre des cloches.

Aucun indice ne nous permet de trancher en faveur de l'une ou de l'autre de ces hypothèses, qui n'excluent nullement encore la possibilité d'autres explications.

Une chose cependant nous paraît certaine. Si l'inscription gravée sur le cartouche de bois n'est que mal lisible, le dernier chiffre, dont on distingue une courbe, ne peut être un 1.

La flèche est de forme octogonale à égout retroussé formant abat-son, soit de type bernois, dit aussi oberlandais. Le parapet fait de petites planches verticales et couronnant la maçonnerie se rattache également à ce type, qui ne paraît pas avoir beaucoup d'autres exemples dans la région⁴⁵. L'explication de cette rareté nécessiterait des recherches qui déborderaient du cadre de ce rapport.

40 *Dendrolabor Heinz et Kristina Egger*, Boll, rapport du 20.11.1992.

41 *Marché pour la paroisse de Chindon*, fait à Tavannes le 12 mai 1781. AAEB, minutes du notaire Saunier. Document communiqué par M. Jean-Philippe Gobat à Moutier.

42 AAEB, minutes du notaire David Boillat. Document communiqué par M. Jean-Philippe Gobat à Moutier.

43 Théophile Rémy Frêne, *Journal de ma vie (1727–1804)*, édition préparée par André Bandelier, Cyrille Gigandet et Pierre-Yves Moeschler avec la collaboration de Violaine Spichiger, à paraître dès juin 1993, p. 1467, 1468, 1494 = 28 juillet, 4 août, 20 décembre 1781.

44 *Dendrolabor Heinz et Kristina Egger*, Boll, rapport du 20.11.1992, p. 1: «Die Qualität der dendrochronologischen Datierung ist aussergewöhnlich hoch – Gleichläufigkeit von über 80% – was uns erlaubt, von einer absolut sicheren Datierung zu sprechen». Le fait que l'aubier ne soit pas présent sur les échantillons ne fait qu'aggraver le problème, car l'existence de quelques cernes supplémentaires ne peut que repousser la date après 1786.

45 Nous n'avons repéré que les flèches des temples de Courtelary (non daté dans les ouvrages que nous avons consultés) et de Tavannes (flèche de date très récente, 1909): Andres Moser et Ingrid Ehrensperger: *Arts et monuments. Jura bernois, Bienne et les rives du lac*, Berne, 1983, p. 153 et 175. Pour le canton de Vaud, voir Marcel Grandjean, *Les Temples vaudois. L'architecture réformée dans le Pays de Vaud (1536–1798)*, Lausanne, 1988 (*Bibliothèque historique vaudoise*, 89), p. 334–336. L'influence bernoise est là manifeste, cette forme de flèche se rencontrant presque exclusivement dans le mandement d'Aigle et le Pays d'Enhaut. La seule exception est constituée par le temple des Bioux (Grandjean, p. 99–101). A l'influence bernoise s'ajoute certainement ici comme dans le Jura bernois l'adaptation de cette forme au matériau de couverture disponible en région de montagne, le tavillon de bois.

4. Quelques considérations sur l'architecture réformée de Reconvilier dans son cadre régional

Il n'est pas de notre propos de procéder à une appréciation approfondie de l'architecture du temple de Chindon. Qu'il nous suffise de rappeler qu'il constitue un témoignage de grande valeur du courant artistique réformé qui a animé le Jura bernois dans la première moitié du 18^e siècle. Il était tout particulièrement important d'affirmer la spécificité architecturale et liturgique protestante aux confins d'une région catholique (songeons au bastion catholique que représentait l'abbaye de Bellelay, reconstruite au même moment) et dans des terres dépendant de la souveraineté temporelle de la principauté épiscopale de Bâle. C'est ainsi que sont construits dans un court intervalle de temps le temple de Vauffelin (1715–1716), l'église d'Orvin (reconstruite en 1722), le temple (aujourd'hui disparu) de Sonceboz-Sombeval (1733–1737), le temple de Sornetan (1708–1709, œuvre d'Abraham II Dünz) et le temple de Bévillard (1715–1716). De cette intense activité de construction témoigne encore l'agrandissement de l'église gothique tardive de Tavannes en 1728⁴⁶. Ces temples sont de simples salles de prédication, souvent en disposition barlongue (Querkirchen), comme c'est le cas à Reconvilier, et plusieurs présentent comme dans notre exemple deux portes d'entrée sur une des façades nord ou sud⁴⁷.

Que le temple ait repris ou non le tracé d'une église médiévale, la tour du clocher se situe toujours sur le côté occidental, soit intégrée dans la façade comme dans le cas de la construction nouvelle de Bévillard, soit le plus souvent maintenue en décrochement de la façade; mais dans ce dernier cas, le clocher ne remplit plus sa fonction de

clocher-porche, l'entrée au temple se faisant généralement par la nef. Certains auteurs ont également noté comme une particularité jurassienne la qualité des clochers en grand appareil, et notamment leur façade occidentale⁴⁸. La réfection du clocher de Chindon vers 1718 illustre cette tendance de façon tout à fait évidente.

46 Sur tous ces monuments, voir Andres Moser et Ingrid Ehrensperger: *Arts et monuments. Jura bernois, Bienne et les rives du lac*, Berne, 1983, p. 64, 150, 175, 185–189. Pour l'œuvre de la famille Dünz, Klaus Speich, *Die Künstlerfamilie Dünz aus Brugg. Ein Beitrag zur Kulturgeschichte der Barockzeit im reformierten Stand Bern*, Brugg, 1984, notamment p. 238–239.

47 La multiplicité des entrées et en particulier la double entrée sur un des longs côtés paraît plus répandue en pays neuchâtelois et dans le Jura que dans le canton de Berne ou le pays de Vaud. Dans cette dernière région, nous pouvons citer les temples d'Avenches (1709–1711), Rossinière (1645), Château-d'Œx (1586–1587), Rolle (1789–1790), Le Chenit (1726) et Villars-sous-Yens. Cette liste n'est pas exhaustive, mais d'après l'ouvrage de M. Grandjean, qui ne procède pas à un recensement systématique en fonction de ce critère, cette particularité, dont nous n'avons pas trouvé d'explication, concerne une faible minorité de temples. Voir Marcel Grandjean, *Les Temples vaudois. L'architecture réformée dans le Pays de Vaud (1536–1798)*, Lausanne, 1988 (Bibliothèque historique vaudoise, 89), p. 103–107, 162–166, 202–206, 219, 230–232. Dans le nord-ouest de la Suisse, les exemples paraissent proportionnellement plus nombreux: Neuchâtel, temple du Bas (1695–1696): Georg Germann, *Der protestantische Kirchenbau in der Schweiz*, Zürich, 1963, p. 136–138; La Neuveville (1720): *ibid.*, p. 138–139, et Andres Moser et Ingrid Ehrensperger: *Arts et monuments. Jura bernois, Bienne et les rives du lac*, Berne, 1983, p. 132; Le Locle (1758–1759): Jean Courvoisier, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel, III, Les districts du Val-de-Travers, du Val-de-Ruz, du Locle et de La Chaux-de-Fonds*, Bâle, 1968, p. 278–285.

48 Andres Moser et Ingrid Ehrensperger: *Arts et monuments. Jura bernois, Bienne et les rives du lac*, Berne, 1983, p. 64.

